

Créateur de souvenirs



CAMPAGNE



MER

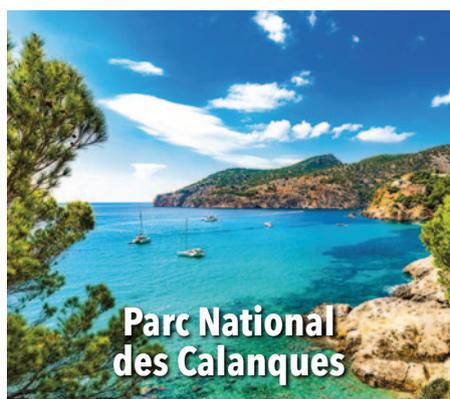
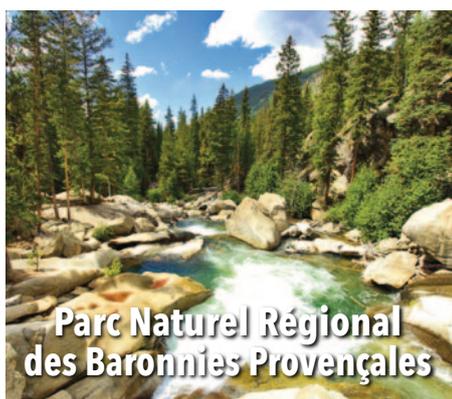
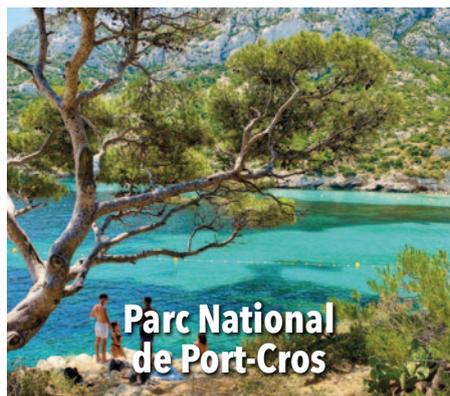
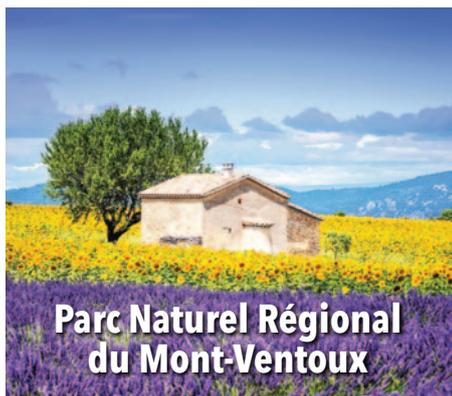


MONTAGNE

Campagne

Mer

Montagne



70%

de nos établissements sont situés dans des
Parcs Nationaux
ou des
Parcs Naturels Régionaux

Un tourisme engagé

Moderniser le Tourisme, c'est aussi lutter pour protéger sa dimension sociale, culturelle et environnementale

De plus en plus de vacanciers sont en recherche de sens dans le choix de leurs séjours. Leurs aspirations s'affirment encore plus fortement en ce qui concerne le durable, le local, le vivre ensemble et l'impact sur les territoires d'implantation des opérateurs touristiques qu'ils vont choisir.

Depuis 40 ans, même si cela n'a pas toujours été dans l'air du temps, Vacances Léo Lagrange ne cesse de défendre un modèle de tourisme engagé, prônant la sobriété énergétique, le respect des populations locales, la valorisation des territoires, la citoyenneté et la lutte contre toutes formes de discrimination. Nos équipes ont à cœur de travailler à la fois sur la qualité de votre séjour hôtelier, mais aussi de favoriser les liens intergénérationnels, de développer une politique de découverte, d'accès à la culture et aux loisirs de qualité favorisant les échanges et la solidarité.

L'industrie du Tourisme présente une large gamme et des offres très diverses. Pour Vacances Léo Lagrange, le tourisme doit être à la fois un vecteur d'émancipation des individus, mais aussi un véritable levier de développement des territoires. En favorisant les circuits courts, en recrutant prioritairement sur nos zones d'implantation et en travaillant en étroite partenariat avec les collectivités locales, nous considérons que notre rôle d'opérateur de tourisme doit participer activement à l'aménagement durable de nos territoires. Enfin, pour répondre à nos ambitions culturelles et de promotion du spectacle vivant, nous travaillons quotidiennement avec de nombreux artistes afin de vous offrir des programmes de qualité alliant émotions, réflexion, partage et convivialité. Aller voir un spectacle a évidemment une dimension émotionnelle, mais aussi sociale. On va rarement au théâtre seul. Ce moment est souvent une belle occasion de partager un instant avec ceux que l'on aime et avec les autres spectateurs. Se retrouver dans une communauté de lieu, de temps et d'émotions. Voilà ce que nous vous proposons en séjournant chez nous.

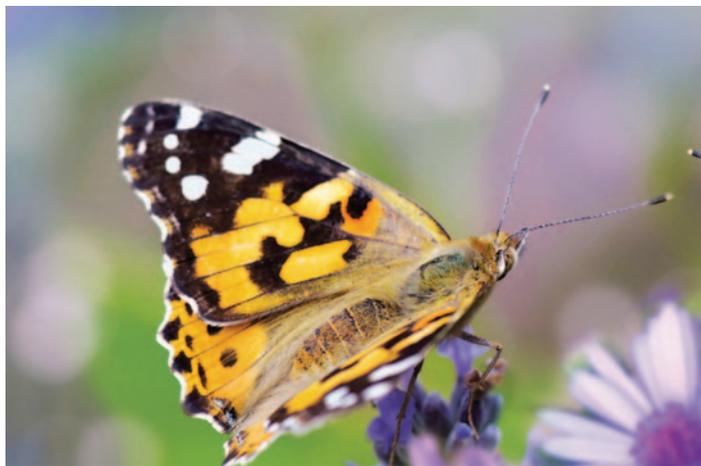


Frédéric Rosmini
Président



Pascal Carrano
Directeur général

Un tourisme durable et certifié



Préserver les
ressources naturelles
et la biodiversité



Proposer un tourisme
immersif accessible
à tous les publics



Appliquer une gestion
désintéressée à une
entreprise responsable



Être un acteur
économique, culturel et
social des territoires

Depuis sa création, Vacances Léo Lagrange est un acteur engagé dans la défense d'un **tourisme inclusif** alliant qualité des séjours, protection de l'environnement, découverte des territoires, bien-être, mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.

Notre démarche de sensibilisation et de préservation

Il est aujourd'hui nécessaire de prendre conscience de l'urgence de protéger et préserver notre planète. Cela implique la réalisation d'opérations en faveur de l'environnement.

Pour cela, Vacances Léo Lagrange a décidé de développer une méthodologie de travail structurée avec des objectifs clairs :

- Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité par des animations adaptées
- Former les personnels des structures par des méthodes participatives
- Lutter contre le gaspillage énergétique par des informations répétées
- Favoriser les circuits courts d'approvisionnement par des liens forts avec les acteurs locaux

Toujours dans une démarche d'union, d'efficacité et de crédibilité, nous travaillons en étroit partenariat avec d'importantes ONG comme **Surfrider Foundation Europe**, ou d'autres organisations spécialisées comme **France Nature Environnement**.



Notre politique éco-citoyenne labélisée et certifiée

De plus, nous avons décidé de labelliser nos établissements par un organisme international indépendant, le label « **Clé Verte** ». Ce label est obtenu annuellement et demande à ces prétendants de répondre à des critères précis et de fournir de nombreuses pièces justificatives.

Enfin, nos établissements sont implantés pour 80% d'entre eux dans des **Parcs Naturels Régionaux ou Nationaux** et ont obtenu la marque « **Valeurs Parcs** ». Cette marque a été créée à l'initiative de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France afin de permettre aux consommateurs de distinguer des produits ou des services proposés par des acteurs économiques respectueux du développement durable local et participant à la structuration des territoires.



Clef Verte

*Parce que nous souhaitons **être évalués objectivement** dans cette démarche éco-responsable, nous avons fait appel à un organisme indépendant.*

*En effet, le dispositif **CLEF VERTE** est un programme de l'Office Français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEEE), qui attribue **un label international et valide ainsi le respect d'un cahier des charges strict et précis.***

*Notre calendrier de travail sur notre politique environnementale prévoit **une labellisation d'établissement par an.***



*Acteur du
développement
des territoires*



Vacances Léo Lagrange est un groupe associatif de tourisme durable, social et familial régi par la Loi de 1901. Depuis 1950, nous assurons le départ en vacances de près de **60 000 personnes** par an.

Entreprise de l'économie sociale, nous défendons les idéaux de **Léo LAGRANGE** : le droit aux vacances, aux loisirs et à l'éducation pour tous, dans et en dehors de l'école.

Notre action consiste à gérer des établissements de vacances et à concevoir des séjours thématiques destinés aux familles, aux seniors et aux enfants (colonies, classes découverte, classes de neige, classes de mer, etc.).

De la construction à l'exploitation de villages vacances, nous recherchons systématiquement :

- à **participer à la promotion des territoires**, par nos politiques partenariales en France et à l'international,
- à **développer l'économie locale**, par la création d'emplois et par un approvisionnement donnant priorité aux producteurs locaux,
- à **être un véritable acteur culturel et citoyen de la commune** par l'ouverture de nos programmes d'animations au plus grand nombre.

Des synergies nationales et internationales

Adhérents de la **Fédération Léo Lagrange** (organisation reconnue d'utilité publique), nous siégeons à l'Organisation Internationale du Tourisme Social, nous sommes membres de l'**Union Nationale des Associations de Tourisme** (UNAT) et de la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire** Provence-Alpes-Côte d'Azur. De plus, nous sommes signataires de la **charte nationale du Tourisme social** et membre fondateur de la plus grande coordination de tourisme durable et social française, **PARCOURS Vacances**.

Le but de ces alliances demeure dans la défense d'une prise de parole politique unie afin d'éclairer les pouvoirs publics sur la nécessité de développer de façon cohérente et efficace une politique sociale du Tourisme forte. Notre vocation consiste aussi à co-agir avec des **CSE, COS et CASC** pour faciliter l'accès aux vacances au plus grand nombre. C'est dans ce cadre que depuis de nombreuses années nous entretenons des liens étroits avec près d'une centaine d'organisations dont notamment la **Caisse Centrale des Activités Sociales des Industries Electriques et Gazières**, le **CESC UES MGEN**, le **CAES INSERM** ainsi que la mutuelle santé solidaire **Solimut**.

Enfin Vacances Léo Lagrange a vocation à créer des synergies avec d'autres opérateurs partageant des valeurs communes. Ainsi, notre groupe associatif a la fierté de pouvoir compter parmi ses partenaires des organisations comme **Floréal HOLLIDAYS** (principal opérateur de tourisme durable en Belgique), **VVF Villages** (plus gros acteur du Tourisme social français), ainsi que **L'ARTES** (acteur majeur de la région des Hauts de France).



Vivez pleinement votre passion

Quelle que soit l'activité à laquelle vous vous adonnez, nos établissements sont là pour vous accueillir et vous faire vivre pleinement votre passion. Nos équipes sont à votre disposition pour construire ensemble votre séjour sur mesure.



Randonnées



Excursions



Velo et VTT



Plongée

Adaptée à tous, la randonnée est l'activité phare de nos villages. Montagne, campagne, bord de mer ou zone urbaine, des formules personnalisées vous sont proposées. Découverte ou performance sont au rendez-vous.

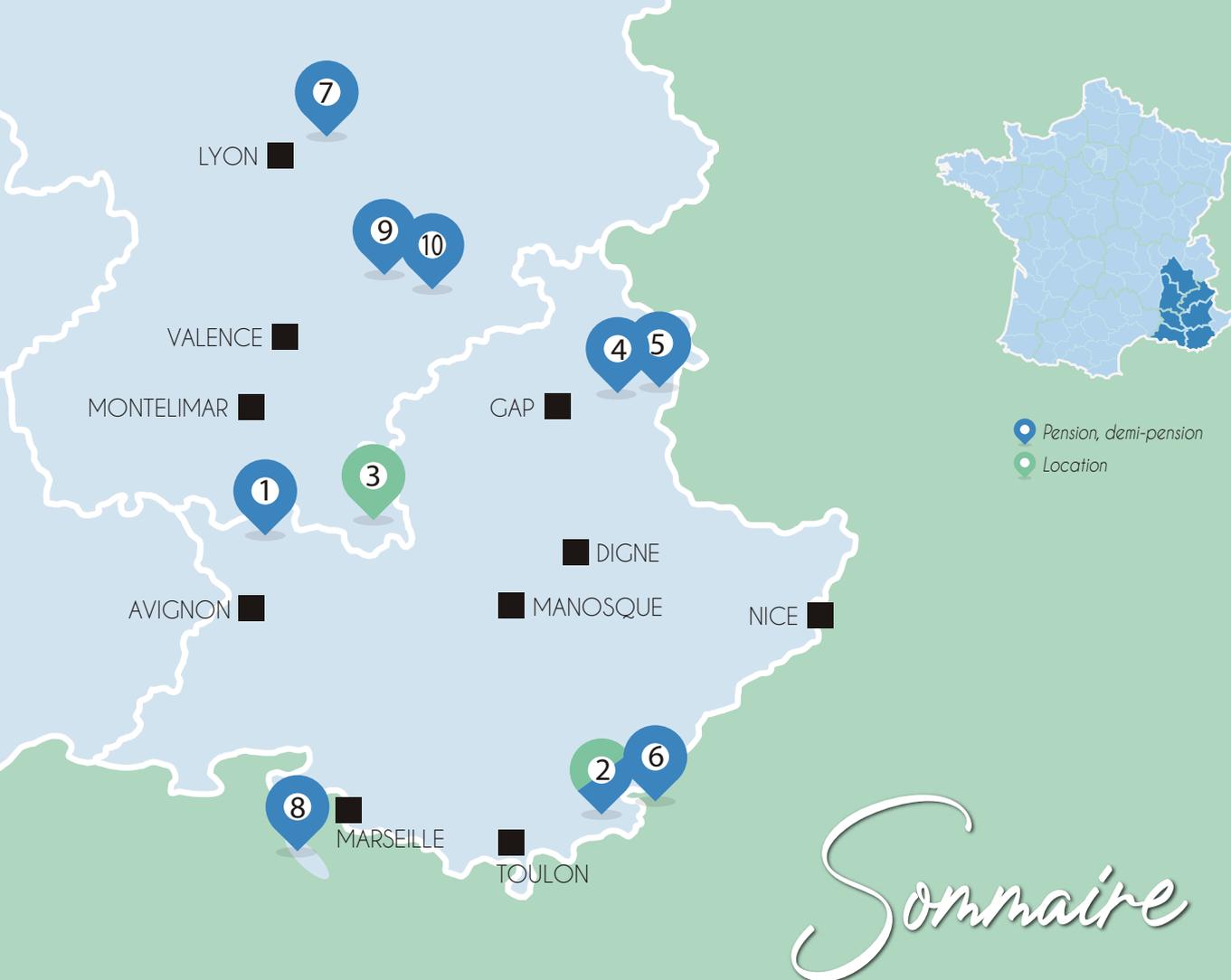
Partez à la rencontre des sites archéologiques, des producteurs locaux, des acteurs de territoires et vivez la culture des régions qui vous accueillent. Vous serez guidés par nos animateurs spécialisés et diplômés, qui vous feront découvrir des trésors cachés.

Faux plats, cols de seconde catégorie, célèbre Mont-Ventoux... venez vous tester sur les routes ensoleillées du sud-est. Nos équipes sur place vous aideront à relever le défi en vous assistant techniquement et en vous guidant dans vos choix de parcours.

Du simple baptême jusqu'aux plongées les plus expérimentées, venez découvrir les merveilles de la Méditerranée : épaves d'avion ou de bateaux, tombants, grottes, gorgones, mères... émerveillez-vous de la diversité des profondeurs des parcs naturels.

Destinations A LA CARTE

										
Vaison-la-Romaine	p. 10-13		✓	✓	✓			✓	✓	✓
Ramatuelle	p. 14-17		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Montbrun-les-Bains	p. 18-21		✓	✓	✓			✓	✓	
Réallon	p. 22-25	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Risoul 1850	p. 26-29	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
Lou Riou	p. 30-33		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Sainte-Croix	p. 34-37		✓	✓	✓		✓			✓
Iles du Frioul	p. 38-41		✓	✓		✓		✓		✓
Rencurel	p. 42-45	✓	✓	✓	✓		✓			✓
Corrençon	p. 46-49	✓	✓	✓	✓		✓			✓



Sommaire

VILLAGES VACANCES

1	Vaucluse	Vaison-la-Romaine ***	10-13
2	Côte d'Azur	Ramatuelle ***	14-17
3	Drôme provençale	Montbrun-les-Bains ***	18-21
4	Hautes-Alpes	Réallon ***	22-25
5	Hautes-Alpes	Risoul 1850 ***	26-29
6	Var	Lou Riou ***	30-33

ETABLISSEMENT HOTELIER

7	Pays Lyonnais	Sainte-Croix	34-37
---	---------------	--------------	-------

ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT COLLECTIF

8	Marseille	Iles du Frioul	38-41
9	Vercors	Rencurel	42-45
10	Vercors	Corrençon	46-49

• Mesures sanitaires optimisées	50
• Le message de Léo Lagrange	51
• Charte affinitaire du Tourisme Social	52-53
• Conditions générales de vente	54-55



Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux



8 JOURS / 7 NUITS
EN PENSION COMPLETE

à partir de

511€

par personne

Nos
Plus

Pension complète
Demi-pension
B&B

- Au cœur des vignes et des oliviers
- Proximité de Châteauneuf-du-Pape, Gigondas, Vaqueyras à -30 km
- Centre International de Séjours Cyclistes (CISC)
- Clubs enfants (3-12 ans / juillet et août)
- Activités et animations en journée et soirée
- Piscine et pataugeoire
- Festivals (Brassens, Vaison Danse, Vaison Théâtre, Avignon)
- Parking gratuit voitures et autocars



Velo et VTT



Excursions



Randonnées

INDIVIDUELS/FAMILLES
& GROUPES

Un village familial

Choisissez l'activité qui vous plaît et partagez des émotions autour d'un **tournoi sportif** ou au **bord de la piscine**. Amateurs de spectacles ou d'animations, un **programme des plus variés** s'offre à vous dans la salle de spectacles ou dans les nombreux festivals voisins à proximité du village vacances.

Village vacances Vaison-la-Romaine

1212 chemin de Saume longue

84110 VAISON-LA-ROMAINE

Tel. : 04 90 36 23 91

vaison@vacancesleolagrange.com

www.vaison-vacancesleolagrange.com



Publics

- Familles
- Groupes
- Individuels
- Séminaires
- Seniors
- Sportifs



Ouverture

De avril à octobre



Agencements et Labels

- Partenaire de la FFCT, de la FFVélo, de VPA
- Partenaire ADTHV (Association pour le Développement Touristique Rhône Ventoux)
- ANCV Chèques vacances
- ANCV Seniors en vacances



A distance

- Orange : 30 km
- Carpentras : 30 km
- Avignon : 55 km
- Montélimar : 65 km





Hébergement

- 75 chambres confortables de 2 à 5 pers.
- 2 chambres triples accessibles aux PMR
- Superficie de 14m², 20m² ou 27m²
- Réparties dans 8 petits bâtiments de 3 niveaux, sur 2 étages maximum
- Terrasse ou balcon avec mobilier de jardin

Restauration Bar

- Pension complète ou demi-pension
- Restaurant intérieur climatisé
- Restaurant extérieur sous une pergola ombragée
- Bar avec cheminée, télévision et terrasse
- Paniers repas sur demande

Equipements

- Piscine et pataugeoire
- Sauna et salle de sport
- Court de tennis et ping-pong
- Terrains de pétanque et volley-ball
- Bibliothèque
- Grande salle de spectacle avec gradins
- Salle de TV
- Salles multi-activités
- Salle de jeux
- Local à vélo sécurisé
- Parkings voirures et autocars

Activités Animations

INCLUDES

- Activités sportives : pétanque, volley, tir à l'arc, tennis, aquagym...
- Balades accompagnées "découverte du territoire"
- Soirées animées (cabaret, spectacles, théâtre, projection de films, soirées dansantes, concerts...)

OPTIONNELLES

- Programme rando-découverte
- Visite du patrimoine
- Festivals (Brassens, Vaison Danse, Vaison Théâtre)
- Location de vélos



Situé en pleine nature, notre village vacances est le lieu idéal pour passer des vacances placées sous le signe du Tourisme Vert.

Au coeur d'une Provence authentique



CENTRE INTERNATIONAL DE SÉJOURS CYCLISTES



Le CISC Ventoux est un lieu pensé et conçu pour un séjour placé sous le signe de votre passion. Lors de votre venue, des équipements et prestations sur mesure vous sont proposés ainsi qu'à vos accompagnants :

- un **local sécurisé** par vidéosurveillance pour 68 vélos, rails à vélo avec cadenas (non fournis),
- une **station de lavage** et de **gonflage**,
- un **espace de réparation** avec trépieds, outillage, rustine et chambres à air,
- des **prises** pour vélos à assistance électrique,
- une **restauration adaptée** à votre effort physique et à votre programme d'entraînement,
- une **salle de musculation** avec coach sportif,
- un **espace bien-être** avec sauna,
- une **salle de débriefing** équipée,
- un **service de lavage**,
- des **programmes découvertes** et **animations** pour les accompagnants.



Idees découvertes

Revivez l'aire Gallo-romaine

C'est de la hauteur rocheuse dominée par le château des **Comtes de Toulouse** qu'apparaît le mieux Vaison-la-Romaine. Les témoignages de son passé prestigieux imprègnent la ville moderne qui expose à ciel ouvert les vestiges de l'**antique Vasio Vocontiorum**, capitale du peuple voconce. Plongez dans l'époque gallo-romaine en découvrant les sites de **Puymin** et son magnifique théâtre antique, de la **Villasse** ou le **pont Romain**.

Vaison-la-Romaine est reconnue comme l'un des 100 plus beaux détours de France.

Vaison est aussi réputée pour son activité culturelle et notamment ses festivals comme le **Festival Georges Brassens**, le Festival interational de danse "**Vaison Danses**" ou encore les fameuses **Choralies** qui réunissent pas moins de 5 000 choristes venus du monde entier.

A seulement 45 mn d'Avignon, n'hésitez pas à venir en période de festival. Nous vous ferons découvrir ce moment unique et ses 2 000 spectacles !



A voir aussi

Musée archéologique Théo Desplans, la cathédrale Notre-Dame de Nazareth, la chapelle Saint-Quentin, le château de Vaison, les villages de Sablet et Seguret, les Dentelles de Montmirail, etc.



VILLAGE VACANCES ★★★

RAMATUELLE



Parc National de Port-Cros

8 JOURS / 7 NUITS
EN PENSION COMPLETE

à partir de

609€

par personne



Nos
Plus

Pension complète
Locatif

- Accès direct plage de Pampelonne (5 mn à pieds)
- Clubs enfants & Anim'ados
- Activités et animations en journée et soirée (selon période)
- Piscine et pataugeoire
- Courts de tennis, terrain multisports et jeu de pétanque
- Restauration en terrasses ombragées
- Formule pension complète ou location
- Parking gratuit voitures et autocars



INDIVIDUELS/FAMILLES
& GROUPES

Une équipe à votre service

Le village vacances, géré par notre partenaire Touristra, est composé de **chambres et de gîtes** répartis en petits hameaux de **style provençal**. L'équipe aura à cœur de vous faire découvrir de nombreuses animations mises en place pour les **enfants et les ados**, mais aussi des activités pour les parents avec des programmes de **découverte** qui rythmeront vos vacances.

Village vacances de Ramatuelle

1332 route de Bonne Terrasse

83350 RAMATUELLE

Tél. : 04 91 14 22 61

ramatuelle@vacancesleolagrang.com

www.ramatuelle-vacancesleolagrang.com



- Familles
- Groupes
- Individuels
- Séminaires
- Sportifs



De mai à mi-octobre



• ANCV chèques vacances



- Saint-Tropez : 10 km
- Toulon : 70 km
- Cannes : 86 km
- Nice : 114 km



Hébergement

FORMULE PENSION COMPLETE

- Chambres 2 personnes
- Chambres 3 et 4 personnes
- Chambres 6 personnes
- Terrasse privative

FORMULE LOCATION

- Gîtes équipés avec terrasse privative
- Capacité : 4 à 6 personnes



Notre village vacances, niché dans une magnifique pinède, vous offre la possibilité de vous prélasser sur la plage mythique de Pampelonne, accessible à pieds en 5 minutes.

Restauration Bar

- Pension complète ou demi-pension
- Produits de la région et spécialités locales
- Restaurant climatisé et espace grillade l'été
- Terrasse ombragée vue sur la piscine
- Paniers repas sur demande
- Bar avec vue panoramique sur la piscine

Séjournes à 300m de la plage de Pampelonne

Equipements

- Grande piscine 24 x 12 m
- Pataugeoire
- 5 courts de tennis
- Terrains multisports, volley et pétanque
- Ping-pong
- Local à vélos sécurisé
- Terrasse solarium équipée
- WiFi gratuit
- Parking gratuit voitures et autocars
- Salle TV, bibliothèque et ludothèque
- Amphithéâtre et scène extérieure



Activités Animations

INCLUSES

- Activités sportives : pétanque, volley, tir à l'arc, tennis, aquagym, gym douce et stretching...
- Balades accompagnées "découverte du territoire"
- Activités artistiques et manuelles
- Soirées animées (cabaret, spectacles, théâtre, projection de films, soirées dansantes, concerts...)

OPTIONNELLES

- Plongée sous-marine et Snorkeling
- Location de Paddle et Kayak
- Location de vélos
- Visites culturelles
- Parachute ascensionnel
- Sorties découverte, marchés provençaux (Grimaud, Cogolin, criques sauvages...)



Idées découvertes

Terre de culture

Les historiens datent l'appellation de Ramatuelle en **1056** sous le nom de "Ramatuella" et "Dodonus de Ramatuella" en 1227. Bien avant cela, la région avait connu l'occupation arabo-musulmane et plusieurs écrits attestent du nom de "Rahmat-Allah" qui signifie **Providence divine** en arabe.

Ce village du Var, perché à 130 m, est aussi et surtout connu pour sa **plage mythique "Pampelonne"** de sable fin alliant une nature préservée et une **eau turquoise**. Elle est aussi connue comme étant une **terre de stars** où les plus grands acteurs, chanteurs, écrivains se donnent rendez-vous depuis des décennies. N'hésitez pas à partir à la découverte du **Phare du Cap Camarat** et du **Cap Taillat**, par le sentier littoral.

Longez la Méditerranée et découvrez des criques somptueuses et attardez-vous au **Dolmen de la Briande** édifié 2000 ans avant JC. En rentrant au village, passez la **porte Sarrazine** datant du XVI^e siècle et arpentez les allées du **marché provençal**.

Enfin, depuis 1985, sous l'impulsion de Jean-Claude Brial, la ville accueille un festival de théâtre de grande renommée. Il se déroule chaque année en août, dans l'enceinte du Théâtre de Verdure, et accueille des acteurs prestigieux.



A voir aussi

Le musée de l'Annonciade, la citadelle de Saint-Tropez, le village de Grimaud, une balade en bateau dans le golfe, la chapelle Sainte-Anne, etc.

Les marchés, florilège de senteurs

Dans l'odeur des **jasmins** et autres **chèvrefeuilles** qui envahissent le village, vous apprécierez la douceur ambiante du bien vivre et dégusterez les spécialités culinaires de la région comme **l'anchoïade**, la **bouillabaisse** ou la **daube provençale** à la terrasse d'un des nombreux cafés.

Culture ancestrale de la région, le vin des "**Vignobles de Ramatuelle**" est fortement marqué par le terroir schisteux qui lui confère de la souplesse et de l'élégance. Les vignes sont cultivées en agriculture raisonnée et la cave est équipée des matériels les plus modernes afin de produire, entre autres, le fameux rosé AOP Côtes de Provence. Avec une production globale de 40 000 hl/an, la viticulture représente la deuxième activité de la commune.

Enfin, venez découvrir le **marché de Ramatuelle** durant lequel vous vivrez un véritable voyage des sens ! Les couleurs des étals, les senteurs provençales et les producteurs locaux vous attendent tous les jeudis et dimanches matins sur la **place de l'Ormeau**.



A déguster aussi

Les caviars de légumes, les huiles d'olives AOP, la ratatouille, les tourtes aux herbes, la tarte au citron, et la fameuse tarte "tropézienne".





le village
DES LAVANDES

village-vacances ★★★



Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales



8 JOURS / 7 NUITS
EN GITE DE 2 PERSONNES

à partir de

392 €

Locatif



Nos Plus

- Gîtes spacieux de 41m² à 57m²
- Piscine chauffée d'avril à octobre
- Clubs Enfants en juillet et août à partir de 6 ans
- Anim'ados en juillet et août
- Premier département BIO de France
- À 500 mètres des Thermes
- Partenaire FFCT Auvergne-Rhône-Alpes
- Parking gratuit voitures



INDIVIDUELS/FAMILLES
& GROUPES

Un village écocitoyen

Au cœur du **Parc Naturel régional des Baronnies Provençales**, il est composé de **47 gîtes** (2 à 6 personnes), entièrement équipés. Nos **multiples équipements** (piscine chauffée, terrains multisports, bibliothèque...) et les animations proposées tout au long de la saison, vous attendent pour des vacances **en pleine nature**.

Village vacances Montbrun-les-Bains

625 chemin du Serre
26570 MONTBRUN-LES-BAINS

Tél. : 04 75 28 89 00

montbrun@vacancesleolagrance.com

www.montbrun-vacancesleolagrance.com



- Curistes
- Familles
- Groupes
- Individuels
- Seniors
- Sportifs



De mars à novembre



- Partenaire de la FFCT AURA
- Refuge LPO
- ANCV Chèques vacances



- Sault : 12 km
- Vaison-la-Romaine : 37 km
- Nyons : 47 km
- Apt : 43 km
- Avignon : 80 km



Hébergement

- 47 gîtes spacieux de 2 à 6 personnes
- Espace cuisine équipé
- Coin cuisin et séjour
- Chambres séparées
- Salle d'eau
- WC séparés
- Terrasse avec mobilier de jardin



Blotti entre le Mont Ventoux et la Montagne de Lure, notre village vacances est un havre de paix pour les personnes souhaitant profiter du calme et d'une nature préservée.

Equipements

- Aire de jeu pour les enfants
- Piscine chauffée (d'avril à octobre)
- WiFi dans la salle commune
- Salon TV (location TV individuelle : 30€/semaine)
- Terrain de pétanque
- Terrain multisports
- Bibliothèque
- Terrains de volley et de tennis
- Salle de spectacles
- Parking gratuit voitures
- Station de lavage

Activités Animations

INCLUDES

- Pétanque
- Aquagym
- Soirées musicales (juillet et août)
- Balades et randonnées

OPTIONNELLES

- Cyclotourisme, VTT
- Marche nordique
- Accrobranche
- Équitation
- Canyoning
- Spéléologie
- Escalade & Via Ferrata
- Location de vélos électriques et traditionnels
- Bien être au SPA des thermes

Découvrez la Drôme Provençale



Idées découvertes

Découvrez les villages perchés

Ce magnifique village médiéval est classé parmi les plus beaux villages de France. Riche d'une situation climatique exceptionnelle, Montbrun est protégé du mistral et irrigué par deux rivières (l'**Anary** et le **Toulourenc**).

La présence de l'Homme est attestée, dès la préhistoire, par des traces d'**habitat néolithique**. Nous vous proposons de vous emmener à la découverte de ces **villages perchés** de la **Drôme provençale**. Un voyage dans le temps et un dépaysement total pour les amateurs de vieilles pierres et d'authenticité.

Vous découvrirez aussi le **château d'Aulan** construit sur un éperon rocheux dominant la vallée du Toulourenc. Ses premières traces remontent au XIII^e siècle et, depuis 1958, il est la seule demeure privée des **Baronnies provençales**. Cet espace préservé est reconnu au niveau national pour son riche terroir. Enfin, venez découvrir les **vautours** des Baronnies.

Ils évoluent sur 15 000 km² mais le cœur de la colonie se situe dans les **gorges de l'Eygues** à quelques encablures de notre village vacances. Qu'ils soient fauve, moine, percnoptère ou gypaète barbu, ces immenses rapaces, allant jusqu'à 2,8 m d'envergure, émerveilleront petits et grands.



A voir aussi

Le musée du Scourtin, le musée de l'Olivier, les santons bleus, le musée Marceau Constantin

Levez les yeux et admirez le spectacle

Disparues du sud de la France depuis plus d'un siècle, les **4 espèces européennes de vautours** sont à nouveau présentes dans le ciel des Baronnies.

Le massif des Baronnies abrite aujourd'hui la plus importante colonie de **vautours fauves** de l'arc alpin avec environ 290 couples reproducteurs.

Le dernier maillon de cette chaîne de rapaces est le **Gypaète barbu**.

Réintroduit depuis 2010 dans le Vercors et 2016 dans les Baronnies, cette espèce est de nouveau observable dans nos montagnes.

Dans les Baronnies provençales, grâce aux climats méditerranéens et alpins, on peut voir une **diversité floristique et faunistique** exceptionnelle.

Une faune très variée peut s'observer avec plus ou moins de patience ou de chance dans nos forêts ou à leurs lisières comme certains **oiseaux** (pic épeiche, mésange bleue, pigeon ramier, épervier d'Europe, vautour moine seul vautour à construire son nid à la cime d'arbres, etc.), **insectes** (lucane cerf-volant, rosalie des Alpes, etc.), **mammifères** (cerf, chauves-souris comme la barbastelle), **amphibiens** (Salamandre...), etc.



A découvrir aussi

La truffe noire, toutes variétés de fruitiers, les plantes sauvages comestibles...



An aerial photograph of a mountain valley. In the foreground, a vibrant blue lake is dotted with several white sailboats. A sandy beach and a wooden pier are visible on the left side of the lake. The middle ground shows a lush green forest bordering the lake, followed by rolling hills with patches of yellow wildflowers and scattered houses. In the background, majestic, rocky mountains rise against a clear blue sky, with some peaks still covered in snow.

le
Balcon
des
Ecrins
HOTEL CLUB ★★★ *Vacances*
by Léo Lagrange

Parc National des Ecrins

5 JOURS / 4 NUITS
EN PENSION COMPLETE

à partir de

338 €

par personne



Nos
Plus

Pension complète
Demi-pension
B&B



- Idéalement situé (au pied des pistes, au départ de nombreuses randonnées ...)
- Des espaces de convivialité et de détente composés d'un bar, un espace de jeux, une bibliothèque et d'une piscine chauffée
- Équipe d'animation avec programme d'activités journées et soirées
- Parking gratuit voitures et autocars
- Wifi gratuit dans les espaces collectifs
- Terrasse avec vue panoramique
- Proximité du lac de Serre-Ponçon (moins de 20 mn en voiture)



Velo et VTT



Excursions



Ski



Randonnées



Enfance Jeunesse

INDIVIDUELS/FAMILLES
& GROUPES

En front de neige

L'Hôtel Club Le Balcon des Écrins, situé en **front de neige**, est l'endroit rêvé pour se ressourcer dans un décor idyllique offert par les montagnes et les lacs environnants.

À 1 560 mètres d'altitude, la station familiale de Réallon est un **véritable paradis** pour celles et ceux qui rêvent d'activités de **pleine nature** dans l'atmosphère conviviale d'une station à taille humaine.

Hôtel club Le Balcon des Ecrins
462 Charrière grande de Pra-Goudin
Station de Réallon
05 160 REALLON
Tél. : 04 92 44 26 00
reallon@vacancesleolagrange.com
lebalcondesecrins.com



Publics

- Familles
- Groupes
- Individuels
- Seniors
- Sportifs



Ouverture

Été : de juin à septembre
Hiver : de décembre à mars



Agrements et Labels

- ANCV Chèques vacances
- Jeunesse et Sports
- Education Nationale
- Agrément CAF
-



A distance

- Embrun : 15 km
- Gap : 38 km
- Barcelonnette : 58 km
- Briançon : 64 km



Hébergement

- 37 chambres tout confort, de 2 à 5 lits avec vue directe sur les pistes ou sur la vallée.
- Salle-de-bains avec baignoire et toilettes.
- Salle d'eau avec douche et toilettes
- TV dans les chambres

Restauration Bar

- Bar avec large choix de boissons
- Restauration soignée avec terrasse panoramique
- Petit déjeuner continental et de saison
- Spécialités régionales
- Fruits et légumes de saison
- Pension complète, demi-pension ou B&B
- Paniers repas sur demande

Equipements Services

- Dépose minute devant l'hôtel
- Ludothèque
- Vente de forfaits ski
- Location de matériel à 20 mètres et tarifs préférentiels

Activités Animations

INCLUDES

- Balades « Découverte de la Région »
- Jeux cafés « Culture et Territoire »
- Animations en soirée : soirée conférence, soirée dansante, projection de films et documentaires, soirée jeux, ...
- Jeux de piste thématiques
- Pétanque, molkys, ping-pong et spikeball
- Encadrement sportif sur demande

OPTIONNELLES

- Un itinéraire de Fat Bike et une piste de luge (600m de dénivelé !)
- Un Bikepark VTT : 6 pistes de descente et 4 itinéraires enduro
- Canyoning, Rafting, Via Ferrata et Via Souterrata
- Planche à voile, location de bateau (avec et sans permis), paddle, ski nautique, canoë et apéritif sur voilier avec skipper
- Multi activités aériennes : parapente, ULM, hydravion et montgolfière
- Équitation
- Mini-golf



*Ete comme Hiver
vivez la montagne autrement*



Idées découvertes

Vivez la pleine nature !

Venez profiter de Réallon dans un **cadre naturel idyllique et sauvage**, avec vos chaussures de marche, vos baskets, votre vélo ou en parapente, vous allez être époustoufflé par la magnifique vue sur le **lac de Serre-Ponçon**.

En hiver :

A 1560 mètres d'altitude, la station de ski offre un large panel d'activités. Des plus petits aux plus grands, descendez les **pistes de ski alpin** et laissez vous tenter par le **ski de fond**, le **ski nordique** ou encore la **rando-raquettes**. Testez-vous au **Snowpark** et au **Boardercross** (pour les plus expérimentés) et profitez de l'espace **Fun Land** pour l'apprentissage de vos premiers sauts. Découvrez la **balade en chiens de traîneaux**, le **Fat Bike** ainsi que tous les sports enneigés. Enfin, le **VTT** aussi est à l'honneur ! Débutant ou confirmé, venez tester le **Bike park** et ses **10 pistes de descente**. Des itinéraires destinés aux petits et grands permettront à tout un chacun de prendre du plaisir en toute sécurité.

En été :

Découvrez la montagne autrement ! A moins de 20 mn, le territoire offre un large choix d'activités en eaux vives telles le **canonying** et le **rafting**, et bien d'autres **loisirs nautiques**. Le Parc Natinal des Ecrins regorge de **randonnées balisées**, proposant des points de vue exceptionnels et une vue imprenable sur le Lac de Serre Ponçon.



A pratiquer aussi

Eté : parapente, voilier, ski nautique, ...
Hiver : raquette, traineau, peau de phoque...

Emerveillement garanti

Tout près de Réallon, à peine à 30 min, visitez le **muséoscope du Lac de Serre-Ponçon**, vous comprendrez l'histoire de la construction du barrage.

Idéal pour les familles, la balade jusqu'aux ruines du **Fort de Réallon** et son château, sont des incontournables pour découvrir le patrimoine historique et culturel de ce coin authentique.

Il y a aussi la fameuse **église Sainte-Pelade** du XVI^e siècle qui vous surprendra par son clocher octogonal. N'hésitez pas à vous évader vers les **Aiguilles de Chabrières**, l'**Abbaye de Boscodon** et sa fameuse histoire, mythe ou réalité, ou encore le magnifique **Lac de St Appolinaire**.

Comme dans de nombreux villages des Hautes-Alpes, à Réallon, éleveurs et producteurs sont toujours présents et heureux de partager leur savoir-faire.

Dans le Parc National des Ecrins, vous pourrez découvrir plus de **300 espèces de vertébrés** lors de vos randonnées accompagnées d'un guide professionnel du Bureau des Montagnes



A voir aussi

La cascade de Razis - Les Demoiselles coiffées
La forêt du Sapet - Apiland Naturoparc
Le Parc animalier de Serre-Ponçon...



VILLAGE VACANCES ★★★

RISOUL 1850

Hautes-Alpes



8 JOURS / 7 NUITS
EN PENSION COMPLETE

à partir de

616 €
par personne

Nos Plus

Pension complète
Demi-pension



- Domaine de la Forêt Blanche (Vars-Risoul) :
 - 185 km de pistes
 - 51 remontées mécaniques
 - 116 pistes alpines tous niveaux
 - 1 surf park
 - 1 piste de kilomètre lancé
 - 35 km de pistes de ski de fond
- Bébé Club (1 à -3 ans) & Clubs enfants (3-12 ans) ouvert 6j/7 en vacances scolaires et 5j/7 hors vacances
- Local à skis avec accès direct au front de neige
- Restauration en terrasse panoramique



INDIVIDUELS/FAMILLES
& GROUPES

Au pied des pistes

Situé au cœur de la station et **au pied des pistes**, le village vacances, géré par notre partenaire Touristra, est idéalement placé. Il vous permet de vous adonner à vos loisirs **en famille ou entre amis**, en toute simplicité.

Vous serez accueillis dans des chambres décorées dans **l'esprit montagnard** et pourrez goûter aux différents plats locaux de saison dans un de nos **trois restaurants**.

Village vacances de Risoul
Risoul 1850 - 05600 GUILLESTRE
Tél. : 04 91 14 22 61
risoul@vacancesleolagrangre.com
www.risoul-vacancesleolagrangre.com



- Familles
- Groupes
- Individuels
- Seniors
- Sportifs



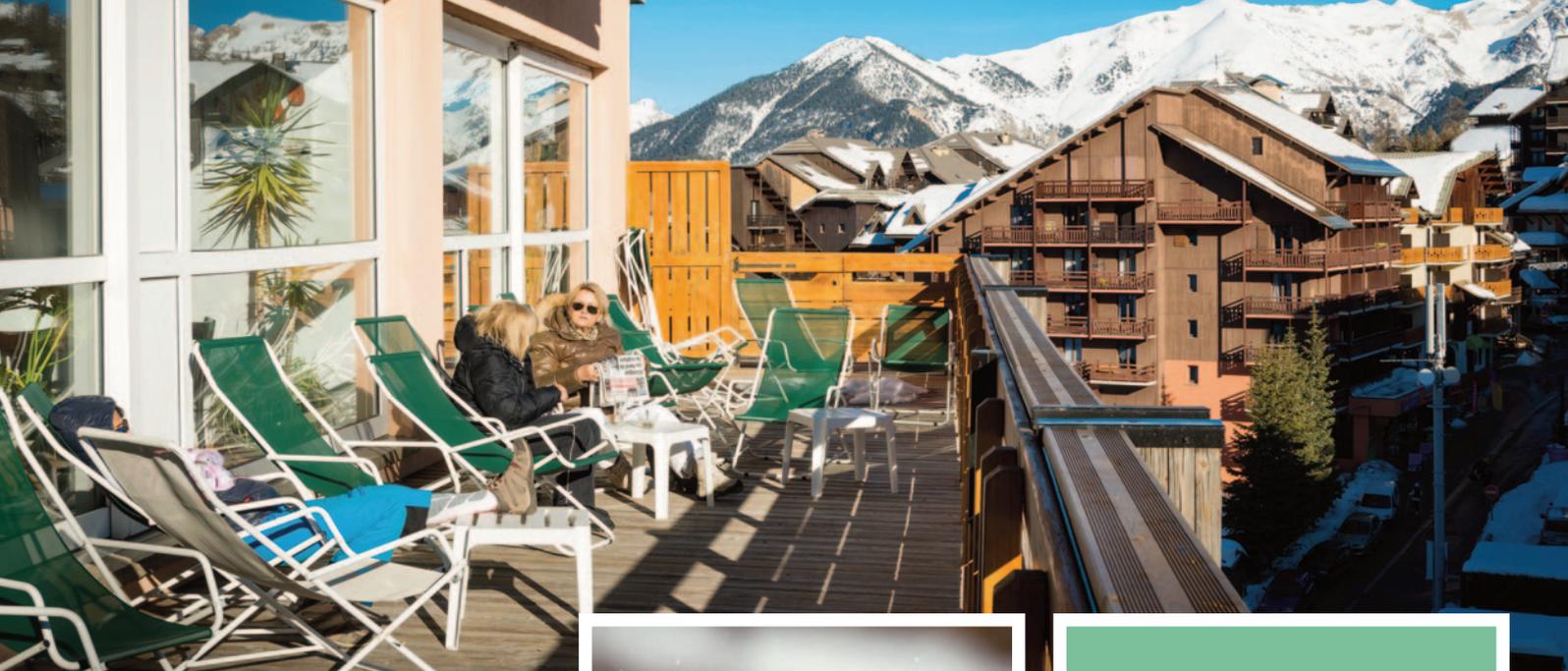
De décembre à avril



• ANCV Chèques vacances



- Briançon : 35 km
- Italie (par Montgenèvre) : 47 km
- Gap : 58 km
- Barcelonnette : 52 km



Hébergement

- 130 chambres de 4 à 6 lits, dont certaines avec balcon, équipées de :
 - 1 espace parental avec 2 lits
 - Coin enfants séparé avec lits superposés
 - Salle d'eau avec douche et toilettes
- 3 chambres PMR
- Kit bébé sur réservation
- Linge de lit et de toilette



Risoul 1850 est l'un des plus beaux domaines skiables des Hautes-Alpes. La douceur de son climat local et son soleil abondant sont au rendez-vous toute l'année.

Restauration Bar

- Pension complète ou demi-pension
- 3 espaces dont un espace raclette et un resto italien
- Coin snack et grill
- Paniers repas sur demande
- Terrasse extérieure de restaurant avec vue sur les pistes de ski
- Produits locaux et spécialités du terroir
- Bar panoramique

Au départ du domaine de la Forêt Blanche

Equipements

- Billard, baby-foot et flipper
- Salle de spectacles (230 personnes)
- Bar et discothèque
- Accès Wifi
- Dépose minute devant le village vacances
- Inscription aux cours ESF
- Vente de forfaits à la réception

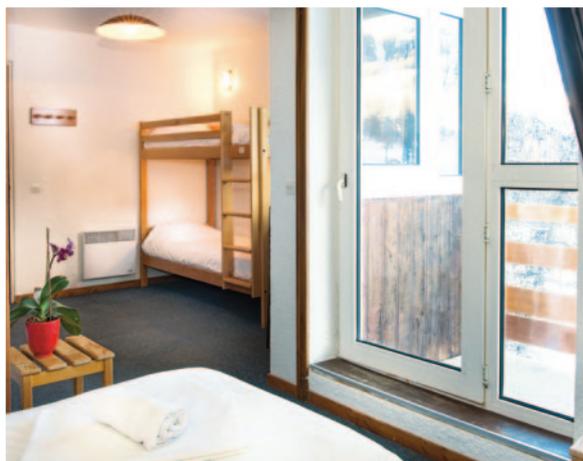
Activités Animations

INCLUDES

- Randonnées pédestres
- Animations enfants et ados
- Animations journées et soirées
- Grand barbecue dans les alpages

OPTIONNELLES

- Snowpark et ZING (Zone d'initiation à la Nouvelle Glisse)
- Randonnées raquettes avec accompagnateur moyenne montagne diplômé
- Luge sur rail et Tyrolienne
- Balades en chiens de traîneaux
- Patinoire écologique
- Forfaits remontées mécaniques
- SPA (5 mn à pieds)



Idées découvertes

Un patrimoine millénaire

Ce sont les Gaulois, 2000 ans avant JC, qui furent les premiers à être séduits par le climat local. Au fil des siècles, les habitants tirèrent profit de la richesse naturelle de ce territoire et devinrent agriculteurs, éleveurs, artisans du bois et de la pierre.

Risoul est situé au cœur de la **Vallée du Guil** entre la France et l'Italie. Le Village connaît donc le même destin mouvementé que **Guillestre et Mont-Dauphin**, ses proches voisins fortifiés qui protégèrent, jadis, la vallée des envahisseurs.

En effet, la place forte de Mont-Dauphin, construite par **Vauban** à partir de 1693 fait partie des 12 sites majeurs "Vauban" inscrits en 2008 au **Patrimoine mondial de l'UNESCO**. Derrière ses remparts en marbre rose, vous visiterez les casernes où vivaient les soldats de Louis XIV.

Vous y découvrirez aussi des vallées naturelles, des glaciers de 4000 m d'altitude, le massif des écrins et ses forêts de mélèzes. Risoul est aussi un ensemble de hameaux dotés de fontaines toutes plus intéressantes les unes que les autres. Certaines jaillissent de voûtes restaurées entourées de murs en opus incertum, et d'autres sont en fonte avec des manivelles à leur sommet.



A voir aussi

Le four banal de Gaudissard, l'église Sainte-Lucie, la maison d'artisans des Hautes-Alpes, l'atelier de céramique Terra Solo, la commune de Briançon, etc.

La glisse sous toutes ses formes

Le domaine de la **Forêt Blanche**, fort de ses 185 km de pistes, reliant la station de Risoul à Vars, est un patrimoine protégé qui vous permet de découvrir tous les plaisirs de la montagne, à tout âge et pour tous niveaux. Du **Kilomètre lancé** à plus de 200km/h à la **randonnée en raquettes** au milieu des mélèzes, la station de Risoul vous offre une infinité d'activités sportives. La patinoire écologique extérieure vous offre 600 m² dans un site naturel et qui respecte les valeurs du développement durable.

Lancez-vous à la découverte des Alpes en **chiens de traîneaux**, passez d'un versant de montagne à l'autre par une **tyrolienne** longue de 700 m, volez au-dessus de la vallée en **parapente** ou tout simplement partez avec notre **guide moyenne montagne** qui vous délivrera les secrets du Pays guillestrois.

Dans un silence magique, face à des paysages à couper le souffle, respirez l'air pur des Hautes-Alpes et ressourcez-vous à votre rythme. En rentrant, n'hésitez pas à vous laisser tenter par l'espace **Spa** de la station situé à 3 minutes à pieds du village vacances. Un accueil charmant dans un lieu agréable dont la décoration est un savant mélange de bois blonds et de pierres brunes.



A pratiquer aussi

Snow park, bigAirbag, snakegliss, luge dévale, Wahouland, etc.



VILLAGE VACANCES ★★★

LOU RIOU

Saint-Tropez



8 JOURS / 7 NUITS
EN PENSION COMPLETE

à partir de

462€

par personne

Nos Plus

Pension complète
Demi-pension
B&B



- Club enfants (de mi-juillet à août)
- Équipe d'animation et soirées à thème, soirées karaoké
- Espace bien-être : sauna, jacuzzi, salle de fitness
- Salle TV - Bibliothèque
- Terrains de pétanque
- Ping-pong
- Bar extérieur
- Location de vélos
- Parking gratuit avec portail sécurisé
- WiFi gratuit



INDIVIDUELS/FAMILLES
& GROUPES

Découvrez la côte varoise

Situé en plein cœur du **Golfe de Saint-Tropez**, à seulement 5 mn à pied de la plage, découvrez notre village vacances partenaire et visitez la plus célèbre cité de la **Côte d'Azur**, tout en bénéficiant du calme offert par la presqu'île. **Domaines viticoles, musées, villages, marchés, vieux port...** loin des clichés, ce territoire authentique vous livre ses secrets !

Village vacances Lou Riou

130 Chemin de la Moutte

83990 SAINT-TROPEZ

Tél. : 04 82 29 60 80

contact@vacancesleolagrance.com

www.louriou-vacancesleolagrance.com



- Colonies
- Familles
- Groupes
- Individuels
- Séminaires
- Seniors



De mars à novembre



- Jeunesse et Sports
- Seniors en vacances
- ANCV Chèques vacances

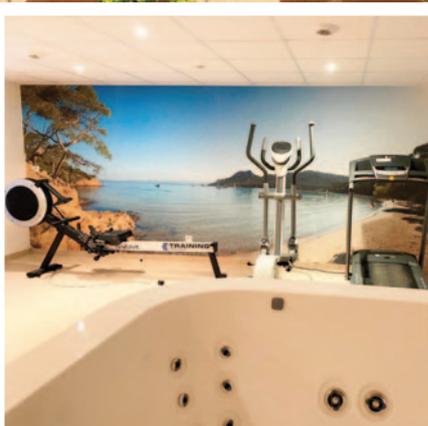


- Draguignan : 54 km
- Toulon : 68 km
- Cannes : 91 km
- Nice : 120 km



Hébergement

- 35 chambres climatisées avec salle d'eau de 2 à 5 personnes (entre 15 et 17m²)
 - chambres Standard avec 2 lits simples et 1 lit double
 - chambres Confort (TV et WiFi)
- Chambres Famille de 4 ou 5 personnes de 20 à 23m²
- Studio entièrement équipé et climatisé
- Lit bébé sur demande



Cadre intimiste et chaleureux, idéal pour les familles aimant le calme et la nature. A seulement 400m de la plage "Les Salins", notre village vacances vous offrira confort et détente.

Restauration Bar

- Cuisine familiale et traditionnelle servie sous forme de buffet et/ou barbecue
- Midi : formule "buffet à volonté" et grillades
- Soir : service à table avec des repas à thème
- Menus adaptés sont prévus pour vos enfants
- Paniers repas sur demande

Un village vacances convivial et familial

Activités Animations

INCLUDES

- Soirées karaoké, à thème
- Jeux café
- Aquagym

OPTIONNELLES

- Sauna
- Jacuzzi
- Salle de fitness
- Navettes mini-bus pour le centre ville
- Excursions en bateau
- Ecole de voile des Canebières
- Club de plongée
- Bateau de promenade "Le Brigantin"



Equipements

- Ping-pong
- Pétanque provençale
- Jeux pour enfants
- Terrain synthétique

Club enfants

Prise en charge de vos enfants le matin et l'après-midi du lundi au samedi matin. Plusieurs animations sont au programme, encadrées par des animateurs qualifiés : découverte des alentours, activités sur la plage, des jeux en plein air, des ateliers manuels...



Idées découvertes

Balade dans le golfe de Saint-Tropez

Partez vous balader entre amis ou en famille pour découvrir les beautés de la région, des lieux magiques pour les passionnés de **randonnée pédestre** et de **VTT** (location de vélo sur place, en supplément).

Découvrez **Saint-Tropez**, (photo ci-dessous) un site exceptionnel, reconnu dans le monde entier. Promenez-vous sur le vieux port, admirez les bateaux et perdez-vous dans les ruelles de la vieille ville chargées d'histoire.

A quelques pas du port, l'**Eglise Notre Dame de l'Assomption** vous attend dans son style baroque du XVI^e siècle pour une visite de son célèbre clocher aux 4 faces et 3 horloges. La légende raconte qu'à l'époque, les habitants de Ste-Maxime, en querelle éternelle avec les Tropicains, avaient une église dépourvue d'horloge. C'est pour empêcher les Maximois de leur "voler" l'heure que les Tropicains choisirent de ne pas aposer d'horloge sur la face du clocher orientée vers Ste-Maxime... !

Enfin, profitez du **marché provençal**, qui a lieu chaque mardi et samedi matin sur la **Place des Lices**.



A voir aussi

Le musée de l'Histoire Maritime de Saint-Tropez

Le musée de L'Annonciade - La Citadelle

Le musée de la gendarmerie et du cinéma

Sillonnez la côte en 2 roues

St-Tropez, Cogolin, Port Grimaud, Ste-Maxime... des noms qui font rêver

Le vélo est l'une des meilleures façons de découvrir les richesses naturelles et historiques qui se cachent autour de St-Tropez.

Ralliez les différentes rives du Golfe par la **Voie verte** ou la piste cyclable qui permet d'accéder à tous les centres touristiques des villes et villages de cette côte varoise encore sauvage.

Des **marina** de Cogolin et Port Grimaud jusqu'aux sentiers du **Massif des Maures**, venez vivre une expérience inoubliable et insolite.

Les plages et les ports célèbres vous donnent rendez-vous pour pratiquer un **slowtourisme** spécifique à ce petit coin de paradis méditerranéen.



A pratiquer aussi

Le paddle - Le ski nautique - Windsurf - Catamaran

Pédalo - Kayak de mer





Domaine de Sainte-Croix

by *Vacances*
Léo Lagrange

Pays Lyonnais



LA PENSION COMPLETE

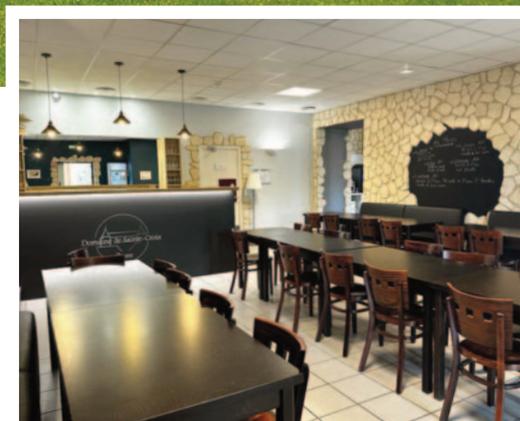
à partir de

73€

par personne

Nos Plus

Pension complète
Demi-pension
B&B



- A seulement 30 km de Lyon
- Parc de 11 hectares
- Domaine dans un écrin de verdure
- Restauration authentique
- Cadre privilégié pour accueil de séminaires
- 5 parcours de golf à moins de 30 mn
- Parking gratuit voitures et cars



Excursions



Enfance Jeunesse



Réinventez vos événements

Un **mariage**, un **séminaire** ou un **séjour découverte** à organiser ? Le Domaine de Sainte-Croix possède tout ce qu'il vous faut pour vos moments de partage : plusieurs salles de réunion spacieuses, des équipements de loisirs et de travail, un parc arboré de **11 hectares**, des hébergements tout confort et une **restauration authentique**.

Tout est mis en œuvre pour que votre séjour soit des plus agréables.

Domaine de Sainte-Croix

80 allée du Château

01 120 SAINTE-CROIX

Tél. : 04 78 06 65 05

saintcroix@vacancesleolagrange.com

www.domainedesaintecroix.com



Publics

- Formations - Stages BAFA
- Groupes (15 personnes mini)
 - séminaires et team-building
 - mariages et événements familiaux
 - excursions découvertes
- Séjours colonies de vacances
- Seniors
- Sportifs



Ouverture

Toute l'année 7/7j



Agréments et Labels

- Jeunesse et Sports
- Inspection académique
- PMI
- ANCV Seniors en vacances
- ANCV Chèques vacances



A distance

- Lyon : 30 km
- Bourg-en-Bresse : 40 km
- Chambéry : 110 km
- Genève : 132 km



Hébergement

- **La Résidence** : entièrement rénovée, 10 chambres de 23m² (27 couchages), dont 1 adaptée PMR
- **Le Château** : entièrement rénové, 17 chambres (32 couchages), dont 1 adaptée PMR
- **L'Annexe** : entièrement rénovée, 8 chambres (13 couchages)
- **Logements semi-collectifs** : 2 unités de 35 lits dont 1 chambre adaptée PMR
- Linge de toilette et draps fournis



Notre Domaine est au croisement du pays de la Dombes, avec ses milliers d'étangs et la ville de Lyon, capitale de la gastronomie et du vin.

Restauration Bar

- Pension complète ou demi-pension
- Nuits et petits-déjeuners
- 2 espaces de restauration
- Marque de fabrique le «fait maison» (produits frais issus de circuits courts)
- Repas servis à table
- Possibilité de cocktails dinatoire ou déjeunatoire ou buffet champêtre dans le parc

Un domaine entre nature et gastronomie

Equipements

- Terrains d'activités et de pétanque
- City-stade
- Piscine extérieure
- Court de tennis éclairé
- 4 salles séminaires équipées
- Salle informatique
- Espace barbecue avec chapiteau
- Salle de fitness
- Espace lecture et salle TV

Activités Animations

OPTIONNELLES (groupe à partir de 15 personnes)

- Acrobranche, golf, équitation et iFly
- Initiation à la pêche en étang
- Karting, ski indoor, lasergame et paintball
- Sortie vélo, randonnée
- Espace aquatique
- Visite guidée du Parc des Oiseaux, Lyon, les Lômes de Balan et villages alentours
- Visite du Parc Miribel Jonage
- Dégustation œnologique



Idées découvertes

Au cœur du Moyen-Age

A proximité immédiate de Lyon, au sud du département de l'Ain, et plus précisément aux portes de la célèbre région de **la Dombes**, Sainte-Croix dispose d'une situation géographique offrant un accès direct à un patrimoine naturel et historique d'exception.

Découvrez, entre autre, le village de **Trévoux** et son passé princier, **Châtillon-sur-Chalaronne** et ses maisons à colombages et bien évidemment, la Cité médiévale de **Pérouges**, (photo) véritable joyau du **moyen-âge**. Cette ancienne ville de riches marchands, de tisserands du chanvre et de cultivateurs, s'est développée grâce aux privilèges accordés par les chartes de franchises sous la domination des Dauphins du Viennois, puis de la Maison de Savoie à l'origine de son apogée.

Partez à la découverte de la **Dombes**. Ce territoire singulier est composé de plus de **1 000 étangs** qui constituent un véritable marqueur identitaire et qui abritent un parc botanique et ornithologique exceptionnel, le **Parc des Oiseaux** de Villars-les-Dombes.



A voir aussi

Le château de Treffort, le monastère royal de Brou, les thermes antiques de Belley, les fermes de Bresse, le parlement de la Dombes, le musée de la résistance et de la déportation, etc.

Bienvenue au pays de la gastronomie

Un terroir riche de ses marchés, de son agriculture et de ses producteurs locaux. Alliez le frais, le bon et l'authentique. Le restaurant semi-gastronomique du Domaine comblera avec certitude vos papilles, cependant, nous pouvons vous conseiller de découvrir les nombreuses spécialités locales d'une région historiquement liée à la gastronomie.

La **quenelle sauce Nantua**, la **carpe farcie**, la **galette Bressane** ou les **fritures d'Ablettes**... Et si vous décidez de découvrir Lyon et ses traboules, alors n'hésitez pas à rentrer dans un **bouchon lyonnais** pour y déguster une cuisine simple et authentique dans la capitale de la gastronomie !

Laissez-vous tenter par le fameux **saucisson lyonnais**, le **tablier de sapeur** ou un **petit salé aux lentilles** accompagné d'un pot de Côte-du-Rhône.

Si vous préférez une aventure de haute gastronomie, alors la région vous offrira la possibilité de découvrir de grands chefs ainsi que de grands vins. Du septentrional **Saint-Amour** au méridional **Condrieu**, les appellations d'origine contrôlée du Rhône offrent aux plus fins gourmets toute la subtile diversité de leurs parfums.



A déguster aussi

La cervelle de canuts, le Saint-Marcelin, le poulet Célestine, la salade lyonnaise, la tarte aux pralines, le Côte Rotie, la route des vins de la vallée du Rhône...





CENTRE DE VACANCES
ILES DU FRIOUL

Parc National des Calanques



LA PENSION COMPLETE

à partir de

65€

par personne

Nos Plus

Pension complète
Demi-pension



- Infrastructure idéale pour vos manifestations (séminaires, événements familiaux, compétitions sportives, journées seniors...)
- Accès direct plage et activités nautiques
- Restauration en terrasses ombragées
- Restauration adaptable à vos événements
- Grande salle équipée pour séminaires et animations dansantes
- Espace plongeurs avec séchoir sécurisé



La magie de l'archipel

Notre établissement de vacances, composé de 11 bungalows d'hébergement semi-collectifs, bénéficie d'un emplacement privilégié (**les pieds dans l'eau**) sur un terrain arboré de 7000 m². Au calme, il est implanté à seulement quelques mètres de la plage. Notre **base nautique** offre une découverte des activités aquatiques et subaquatiques en tout genre (plongée, voile, kayak...).

Centre de vacances des Îles du Frioul

15 ch. de St-Estève - Îles du Frioul

13007 MARSEILLE

Tél. : 04 91 59 01 73

frioul@vacancesleolagrance.com

www.frioul-vacancesleolagrance.com



- Classes de découverte
- Classes de mer
- Colonies de vacances
- Événements familiaux
- Groupes plongeurs et sportifs
- Séminaires



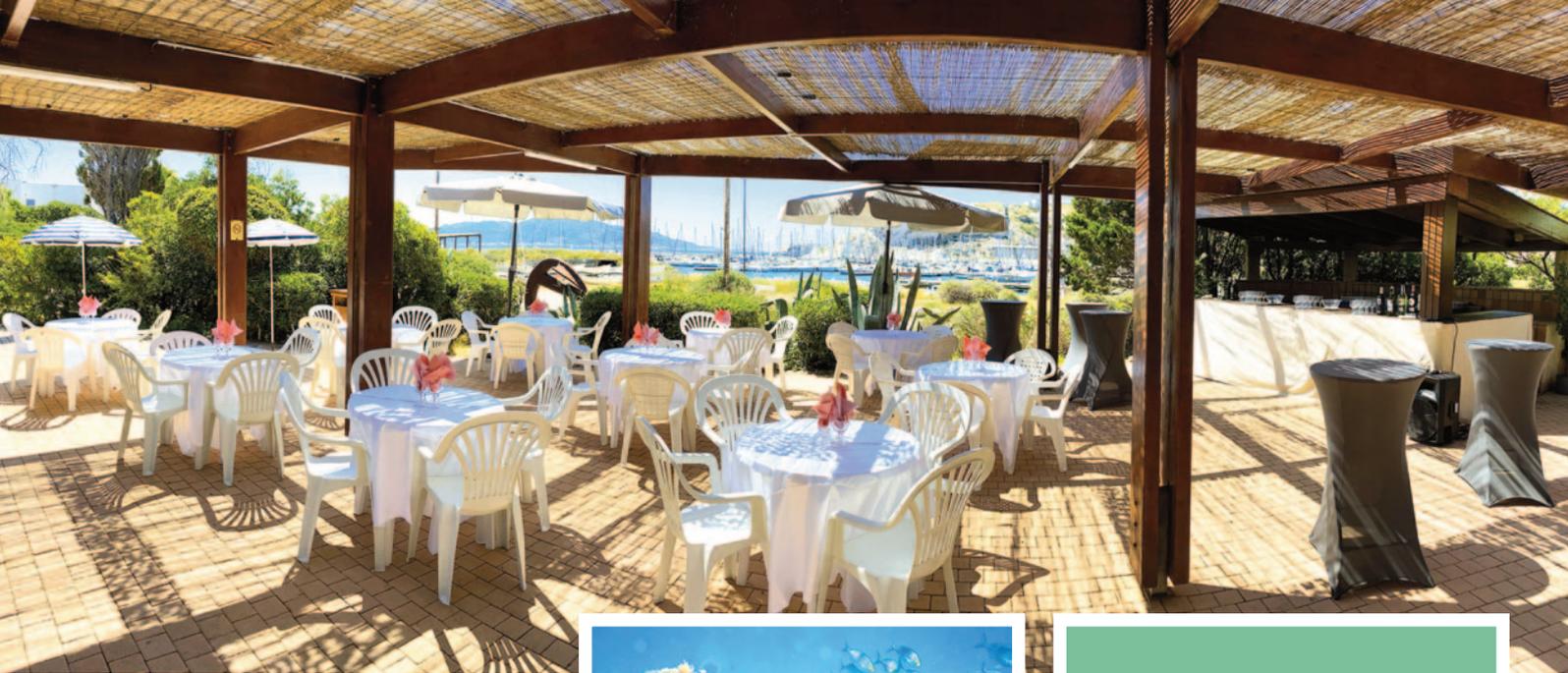
De mars à novembre



- Jeunesse et Sports
- Education Nationale



- Les lanques : 30 mn (en bateau)
- Cassis : 40 mn (en bateau)
- La Ciotat : 30 mn (par la route)
- Ile de Bendor : 60 mn (route/ bateau)



Hébergement

- 11 bungalows composés de :
 - 2 chambres de 6 lits (superposés)
 - 1 chambre de 2 lits
 - espace sanitaire avec douches et toilettes
- Bungalows répartis en trois pavillons entourés de végétation
- Linge de lit fourni

Restauration Bar

- Pension complète en formule buffets à volonté, avec plat chaud servi à table
- Salles de restaurant avec vue sur le port
- Terrasses ombragées
- Repas conçus sur place
- Menus étudiés sur un cycle de deux semaines et respectant la saisonnalité (loups d'élevage bio sur commande)

Equipements

- 4 salles de classe (25 à 35 élèves)
- Salles de séminaire climatisées entièrement équipées. Capacité 100 personnes (rétroprojecteur, paper board, micros, écran, vidéoprojecteur...)
- Bibliothèque
- Terrain de volley
- Terrain de pétanque
- Tables de ping-pong

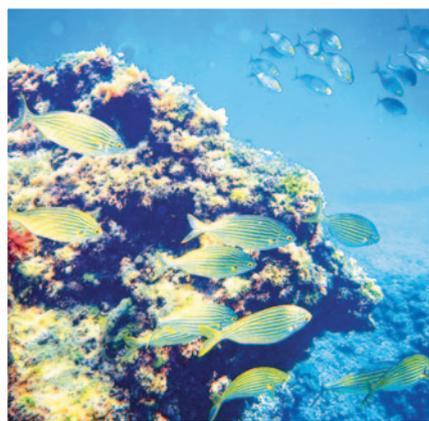
Activités Animations

INCLUDES

- Volleyball
- Ping-pong
- Pétanque
- Balades découvertes libres
- Jeux de société

OPTIONNELLES

- Voile, Kayak de mer
- Plongée sous-marine, Snorkeling
- Activités sportives et pédagogiques
- Ecologie en milieu insulaire
- Biologie marine (faune et flore)
- Découverte guidée de l'île



A 20 minutes de bateau au départ du Vieux Port, en faisant une halte au célèbre Château d'If, vous voilà arrivés sur l'archipel des Iles du Frioul.

Bienvenue sur les îles marseillaises



Idées découvertes

Frioul, 111^e quartier de Marseille

En débarquant sur cette île aux roches blanches et aux eaux turquoise, le dépaysement et la magie opèrent dès le premier pied posé à terre.

L'île de **Pomègues**, longue de 2,7 km et dont l'altitude maximale est de 89 m, est la plus grande des îles qui composent l'archipel du Frioul. Le **sémaphore** surplombant le relief a été désarmé le 3 janvier 1999 au coucher du soleil. Faisant face à la **rade de Marseille**, il assurait une veille permanente depuis 1906, année de sa construction.

L'île de **Ratonneau**, elle, abrite l'**Hôpital Caroline** dont la construction s'est faite entre 1823 et 1828. Le but de cet hôpital, aujourd'hui en pleine restauration, était d'accueillir les voyageurs arrivant à Marseille par bateau et qui étaient mis en quarantaine, notamment lors des soupçons d'épidémie de fièvre jaune.

Et enfin, le célèbre **Château d'If**, (photo) forteresse qui aurait abrité Edmond Dantès, héros imaginaires du roman d'Alexandre Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*.



A voir aussi

La batterie du Cap Caveaux, le Fort du nord, le Fort de Brégantin, le quartier du Panier, les calanques de Marseille, le MuCEM, l'Abbaye de Saint-Victor, le musée du savon de Marseille, le stade Orange-Vélodrome, etc.

Plongez à la découverte d'épaves

Situé dans le **Parc national des calanques**, les îles du Frioul sont un site exceptionnel de **plongée sous-marine** attirant les plongeurs du monde entier. Les fonds marins vous offrent des tombants vertigineux, des reliefs variés des épaves mystérieuses et une faune abondante.

Du baptême aux plongées les plus profondes, notre centre du Frioul vous permet de partir à la découverte des trésors sous-marins cachés de l'archipel.

Si la plongée bouteille ne vous attire pas, optez pour du **snorkeling** (palmes, masque, tuba). A la portée de tous, vous nagez au milieu des nombreux poissons, poulpes et crustacés des récifs marseillais. Après la découverte du monde subaquatique, c'est sur l'eau et au gré du vent que nous vous proposons de découvrir la rade de Marseille. **Kayak, stand-up paddle, catamaran et optimists**. Les sorties peuvent se faire à la journée ou en demi-journée.

Pour un temps de relaxation, c'est avec notre partenaire et face au soleil couchant sur la méditerranée que vous pourrez assister à nos **stages de sophrologie**.



A pratiquer aussi

Randonnée pédestre, sentiers sous-marin, yoga, course à pieds, pétanque, volley-ball, tennis de table, sorties voiliers, etc.



le Chalet des Coulmes

Chalet de Vacances

by Vacances
Léo Lagrange



Parc Naturel Régional du Vercors



LA PENSION COMPLETE
à partir de
59€
par personne



Nos
Plus

Pension complète
Demi-pension
Gestion libre

- Chalet au pied des pistes
- Accès direct aux remontées mécaniques (100 m)
- Salle de restauration avec vue panoramique
- Restauration à base de produits locaux
- Adhérent ACEV, IDDJ
- Partenaire du Bureau des Guides de Méaudre et des Guides Les Balcons de l'Isère
- Parking gratuit autos et autocars



Un panorama d'exception

Notre chalet "Les Coulmes" vous accueille dans le magnifique cadre du **Col de Romeyère**. Lors de votre séjour, vous apprécierez une **cuisine familiale**, préparée avec des produits régionaux du Vercors issus de **l'agriculture locale**. Profitez aussi d'un accueil de qualité, d'une ambiance conviviale et partagez le projet d'une **éducation à l'environnement** vers un développement durable (maîtrise des énergies, tri des déchets, alimentation en circuit court...). Appréciez le calme d'une **station familiale** idéale pour une initiation au ski.

Chalet de Vacances Les Coulmes

158 Route du Mont Noir
38680 RENCUREL

Tél. : 04 76 38 96 90

lescoulmes@vacancesleolagrange.com
www.vercors-vacancesleolagrange.com



- Classes découverte
- Colonies de vacances
- Événements familiaux
- Groupes
- Séjours scolaires
- Sportifs



Toute l'année



- Jeunesse et Sport (62 DDCS et 45 PMI)
- Education nationale (3 classes, 62 mineurs, 45 PMI)



- Grenoble : 51 km
- Valence : 60 km
- Lyon : 130 km
- Montélimar : 108 km





Hébergement

- 2 étages
- 75 lits
- 18 chambres de 1 à 9 lits
- Lavabo dans chaque chambre
- Douches et toilettes à chaque étage

Restauration Bar

- Pension complète et demi-pension
- Produits de la région
- Spécialités locales
- Restauration terrasse panoramique ombragée
- Paniers repas sur demande
- Une cuisine qui s'inscrit dans le programme "Alimentation Santé Territoire du Parc Naturel Régional"

Equipements

- Coin lecture
- Salles de classe
- Mur d'escalade intérieur
- Salle de jeux
- Salle de spectacles
- Babyfoot
- WiFi dans les lieux communs
- Parking gratuit voitures et autocars

Activités Animations

OPTIONNELLES

- Forfaits remontées mécaniques
- Sorties raquettes, biathlon
- VTT, spéléologie, canyoning, escalade, tir à l'arc
- Découverte de la pêche
- Randonnées thématiques avec accompagnateur
- Fat bike et VTT électrique
- Cani-randonnées et nuit en refuge
- Découverte du Musée de la Résistance (avec guide conférencier)



Notre Chalet de vacances, au cœur du Parc Naturel régional du Vercors, offre, en toute saison, de merveilleuses possibilités de jeux, de sports et de repos, au milieu d'une nature préservée.

Un séjour Histoire et nature



Idées découvertes

Station de ski familiale par excellence

Ce territoire, si riche, permet la pratique de nombreux sports durant toutes les saisons. La station des Coulmes est une **petite station familiale** composée de 4 remontées mécaniques et 8 pistes (du vert au rouge). Elle permet aux familles de se régaler loin de l'agitation et de l'encombrement des grandes stations. Avec ses **50 km de pistes damées**, le domaine vous permettra de pratiquer le **ski nordique**, de **fond**, les **randonnées raquettes**, la **luge** et autres **sports de glisse**.

Le territoire des Coulmes c'est aussi des sentiers balisés à l'infini ! Encadrés par des professionnels, vous partirez sur des itinéraires classiques ou plus confidentiels.

Lancez-vous dans le **Grand Tour du Vercors (GTV)** à pieds, à VTT (350 km) ou à cheval (230 km). Nos partenaires vous emmèneront faire du **canyoning**, de la **spéléologie**, de l'**escalade**, de la **via ferrata** et de nombreux **sports de corde**. Nos rivières vous raviront pour la pratique de la pêche (biotope idéal pour la truite Fario).



A pratiquer aussi

Du vélo à assistance électrique, du bowling, des spas, des centres de bien-être, des espaces aqua-ludiques et piscine à vagues de Villard-de-Lans, etc.

Truites, ravioles et St-Marcelin au menu

Après avoir pêché les truites, il sera temps de les manger ! Les nutritionnistes recommandent de manger du poisson deux fois par semaine. Cela tombe bien car le poisson du Vercors est d'une excellente qualité. Les **truites arc-en-ciel** et Fario, les **ombles chevalier** et **saumons de fontaine** ont obtenu la marque "Valeur Parc". Partez ensuite visiter les **fermes** situées dans les massifs qui nous entourent et qui transforment sur place le lait des chèvres. Ces dernières sont nourries exclusivement avec le fourrage des prairies locales en hiver. En été, elles pâturent en prairies ou en forêt.

Qui ne connaît pas le **Saint-Marcelin** ? Ce petit fromage au lait de vache originaire du Dauphiné fait fondre tous les gourmands avec ses saveurs douces et son crémeux.

Enfin, vous ne pourrez repartir sans avoir dégusté la **raviole de Royans**. Plus petite qu'un ravioli, c'est un petit carré de pâte d'un centimètre de côté. On dit que les bûcherons italiens, travaillant dans les forêts du Vercors et privés des raviolis de leur pays, auraient remplacé la farce à base de viande par du fromage frais et du persil !



A déguster aussi

Découvrez la Clairette de Die, le fromage Bleu du Vercors-Sassenage et ses techniques de production naturelles, la noix de Grenoble cultivée depuis le XX^e siècle dans le département de l'Isère, etc.





CENTRE DE VACANCES
CORRENÇON₃

Parc Naturel Régional du Vercors



LA PENSION COMPLETE

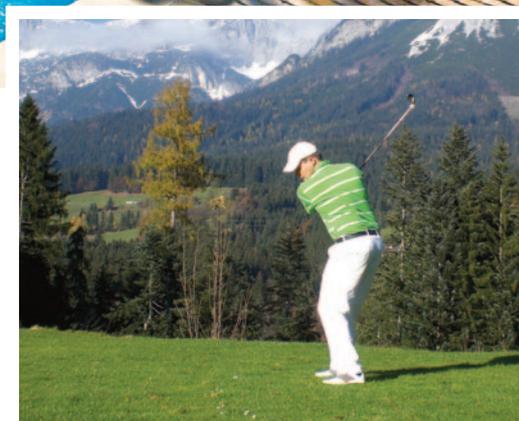
à partir de

59€

par personne

Nos Plus

Pension complète
Demi-pension
Gestion libre



- Au pied du domaine skiable Villard-de-Lans/Corrençon de 153 km et du domaine nordique de Corrençon
- Réserve naturelle des Hauts-Plateaux
- Patrimoine naturel et culturel
- Site classé parmi les plus beaux parcours de golf de montagne d'Europe
- Parking gratuit autos et autocars



Bienvenue aux Rambins

À 5km de Villard-de-Lans, le centre "Les Rambins" à Corrençon-en-Vercors, vous garantit un accueil de qualité, une restauration conviviale et un **hébergement de groupe** adapté. Un excellent "camp de base" pour les groupes scolaires et les séjours Enfance Jeunesse, souhaitant découvrir **la vie alpine** et partir arpenter les domaines skiables alpins et nordiques.

Centre de vacances Léo Lagrange

Les Rambins

38250 CORRENCON-EN-VERCORS

Tél. : 04 76 38 96 90

lescoulmes@vacancesleolagrange.com

www.vercors-vacancesleolagrange.com



- Classes découvertes
- Colonies de vacances
- Groupes
- Séjours scolaires
- Sportifs



De janvier à octobre
et la 2^e quinzaine
de décembre



- Jeunesse et Sport
- Education nationale
(3 classes, 90 élèves et
Jeunesse et Sport agrément 120).



- Grenoble : 45 km
- Valence : 75 km
- Lyon : 135 km
- Montélimar : 120 km



Hébergement

- 140 lits
- Chambres de 2 à 4 personnes
- 1 chambre équipée PMR avec sanitaires dédiés
- 3 chambres équipées de sanitaires individuels
- Draps fournis

Restauration Bar

- Pension complète ou demi-pension
- 1 grande salle de restauration
- Une cuisine qui s'inscrit dans le programme "Alimentation Santé Territoire du Parc Naturel Régional"

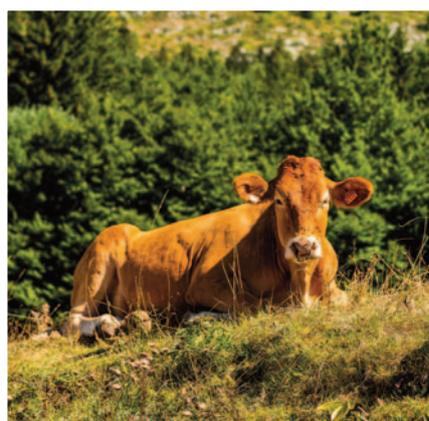
Equipements

- Aire de jeux
- Grand parc fermé
- Salles d'animation
- Tables de ping-pong
- Piscine
- Babyfoot

Activités Animations

OPTIONNELLES

- Spéléologie et canyoning
- Tir à l'arc
- VTT électrique et Fat-bike
- Ski roue
- Randonnées thématiques
- Golf



Notre centre de vacances, perdu dans un écrin de nature, entre hautes falaises et plateaux verdoyants, est un lieu de prédilection pour les amoureux d'activités de pleine nature.

Une station paisible et accueillante



Idées découvertes

Haut lieu de la Résistance

C'est à Villard-de-Lans que vous accueille la **Maison du Patrimoine**.

Ce musée vous plonge dans la vie quotidienne des communautés paysannes sur le plateau du Vercors au début du XX^e siècle. Il retrace l'activité agricole, forestière et l'ouverture progressive de cette région au tourisme de montagne.

La chapelle de Valchevrière (photo) date du XIX^e siècle. Elle est la quatorzième station du chemin de croix de Valchevrière. Celui-ci commence à la sortie sud de Villard-de-Lans.

Ce hameau, en pleine forêt, servi de camp aux maquisards avant d'être le lieu d'un sévère affrontement les 22 et 23 juillet 1944.

Le village, préalablement vidé de ses occupants réfugiés dans les bois, fut détruit et incendié par les Allemands qui épargnèrent cependant la chapelle. Sur l'autel, le visiteur peut écrire sur un livre d'or les émotions ressenties en ce lieu. Les livres sont conservés à la mairie de Villard-de-Lans.

Et puis plongez-vous dans **l'histoire de la Résistance** et faites un détour par Valchevrière. Lieu de silence et de recueillement, il est l'un des sites les plus émouvants et les plus évocateurs de la Résistance en Vercors.



A voir aussi

Musée archéologique Théo Desplans, la cathédrale Notre-Dame de Nazareth, la chapelle Saint-Quentin, le château de Vaison, les villages de Sablet et Seguret, les Dentelles de Montmirail, etc.

Vercors, berceau du VTT

S'il y a bien un lieu fournisseur de champions olympiques c'est le Vercors !

Mais le sport c'est avant tout du bien-être et il en faut donc pour tous les goûts et pour tous les niveaux. Il y a 25 ans, une grande page de l'histoire du **Vélo Tout Terrain (VTT)** s'écrivait sur ce territoire. Le village de Villard-de-Lans acquit son image de Mecque du VTT en France suite au succès des premiers Championnats du Monde de Mountain Bike de 1987.

Depuis est né le **Bike Resort**, une station 100% dédiée à toutes les pratiques du vélo. Il propose des parcours, des services et des outils tant aux débutants désireux d'apprendre qu'aux passionnés expérimentés.

Dans un tout autre style, un **superbe golf** vous attend dans un décor somptueux. Tracé dans la forêt, à l'orée de la réserve naturelle du Vercors, il est reconnu comme étant l'un des plus beaux golfs de montagne d'Europe.

Et bien-sûr, il y a la saison d'hiver et la pratique des nombreux **sports de glisse** et de découverte comme le **snow**, le **ski de fond**, les **randonnées en raquette**.



A pratiquer aussi

La marche nordique, les randonnées avec des ânes, l'équitation, le biathlon, le ski aventure, le trail, le canyoning...



MESURES SANITAIRES OPTIMISÉES

Protéger nos vacanciers et nos équipes en offrant des conditions d'accueil, d'hygiène et de travail optimales.

Un dispositif au service de 2 objectifs :

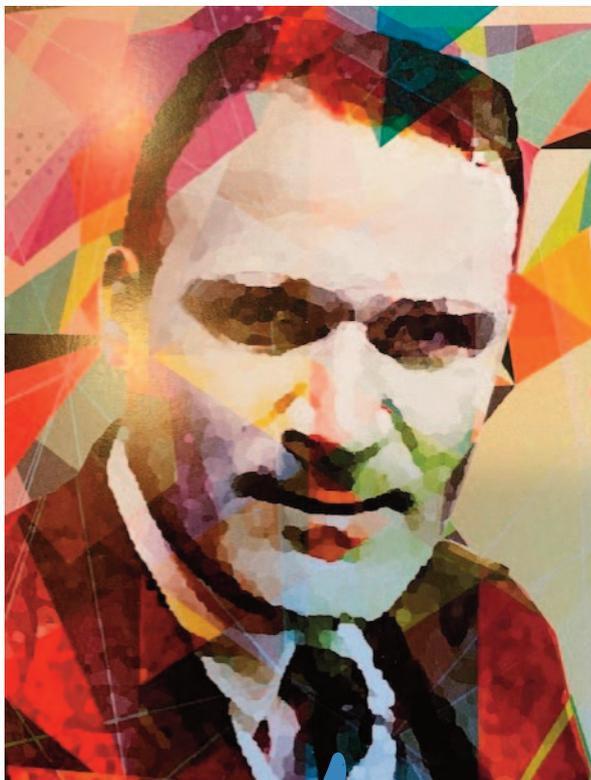
Parce que la réussite de vos vacances est notre priorité, nous menons un travail permanent d'adaptation et d'optimisation de nos mesures sanitaires. Dans un respect total des recommandations gouvernementales, et en collaboration directe avec les autorités sanitaires, l'Union Nationale des Associations de Tourisme et les Fédérations professionnelles, nous avons mis en place un dispositif vous assurant un séjour de qualité en toute sécurité.

POUR NOS VACANCIERS

- Mise à disposition de **gel hydroalcoolique**.
- **Désinfection** des hébergements et parties communes de façon régulière
- Organisation de la **circulation dans les espaces collectifs**
- Aménagement de nos prestations afin de préserver la **distanciation physique**
- Mise en place d'un **plan de mesures spécifiques** en cas de suspicion de Covid-19

POUR NOS ÉQUIPES

- Mise à disposition de **masques, gants, sur blouses, sur-chaussures, gel hydroalcoolique** et lingettes
- Mise en place de nouveaux **protocoles sanitaires** par service
- Installation de **protections** (plexiglass) sur certains postes de travail
- **Informations** et **consignes** liées à la vie en communauté
- **Prise de température** régulière aux prises de service
- Formation du personnel aux **gestes barrières**, aux **procédures d'hygiène** et au **respect des normes**



Vacances
Léo Lagrange

Le message de

Léo Lagrange

Notre association Vacances Léo Lagrange s'inscrit dans le sillage d'une des personnalités politiques qui aura marqué, par sa **générosité et son engagement**, l'ensemble du mouvement associatif de notre pays.

Sous-secrétaire d'État aux Loisirs dans le gouvernement du Front Populaire (dirigé par Léon Blum), il a fait de ce modeste ministère un formidable **levier d'émancipation pour la jeunesse et le monde ouvrier**. La formule qui l'a rendue célèbre était : *« Aux jeunes, il ne faut pas tracer un chemin mais ouvrir toutes les routes ! »*

On lui doit, notamment, l'instauration des **congés payés**, la création du **brevet sportif populaire**, le développement des **auberges de jeunesse** ainsi que la **démocratisation des loisirs et de la culture**.

Les congés payés étaient, pour lui, un outil exceptionnel pour favoriser la **promotion des travailleurs et leurs familles**. La fraternité entre personnes de toutes origines était au cœur de cette démarche.

En 1940, alors qu'en qualité de parlementaire il n'était pas mobilisable, il décida néanmoins de s'engager et fut tué au front, laissant une trace indélébile pour tous ceux qui œuvrent pour une **société plus juste et plus tolérante**.

C'est donc dans cet esprit que nous voulons prolonger son message en proposant des **séjours privilégiant la découverte, le respect des populations locales et des espaces naturels**. Cela en plaçant **solidarité et convivialité** au centre de nos préoccupations.

Charte constitutive

D'UN PÔLE AFFINITAIRE DU TOURISME SOCIAL ET ASSOCIATIF

1. Préambule

Le tourisme social et associatif, qui a longtemps constitué un outil privilégié pour la démocratisation des vacances, de la culture et des loisirs, connaît aujourd'hui des difficultés considérables dues à cinq raisons cumulatives :

1. **le désinvestissement de l'État et des caisses d'allocations familiales** qui étaient jusqu'aux années 80, les principaux financeurs des villages et centres de vacances ;
2. **un éloignement de beaucoup de comités d'entreprise, de leurs partenaires naturels** souvent par méconnaissance du rôle et de la place du tourisme social ;
3. **les difficultés budgétaires rencontrées par les collectivités locales**, générant la baisse de leur intervention notamment au service des départs en séjours collectifs ;
4. **le développement d'une offre de séjours à bas prix** et le plus souvent à contenu minimum, proposée par des opérateurs du secteur concurrentiel dans l'objectif de capter ce qu'ils ne voient que comme « un marché » ;
5. **le vieillissement d'un patrimoine** qui a en moyenne 30 ans d'existence, voire beaucoup plus.

Cette situation nécessite que des solutions soient rapidement trouvées pour éviter le pire : le risque de disparition de tout ou partie de ce secteur d'activité historique, né du combat commun des organisations syndicales et des associations d'éducation populaire.

La fragilisation de ce secteur, à fortiori sa disparition, serait extrêmement préjudiciable pour la Société compte tenu des valeurs dont il est porteur, mais surtout des actions qu'il mène au service du droit aux vacances bien sûr, mais aussi de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale, de l'éducation et du vivre ensemble.

C'est dans ce cadre que, loin des démarches du monde de l'économie concurrentielle et libérale, nous défendons le développement de coopérations basées sur la reconnaissance mutuelle des spécificités et la proximité des valeurs portées par nos structures. Ainsi, quatre organisations qui occupent une position reconnue dans le combat pour la solidarité et l'accès du plus grand nombre à l'éducation, aux vacances et aux loisirs, ont décidé d'initier, non pas une fusion, mais un regroupement de complémentarités au service d'une meilleure reconnaissance des valeurs communes qu'elles portent, en créant un pôle affinitaire du tourisme social.

L'ANCAV-TT :

principale coordination des comités d'entreprise, ouverte à tous les organismes créateurs d'activités sociales et culturelles (CE, COS, CASC et collectivités)

La CCAS :

organisme de gestion des activités sociales et culturelles des salariés des industries électrique et gazière

La Ligue de l'Enseignement :

principale association à finalité éducative de notre pays, qui regroupe aujourd'hui 1,6 million de membres et agit dans 24 000 communes

Vacances Léo Lagrange :

association de tourisme social affiliée à la Fédération Léo Lagrange

Ces quatre organisations conduisent des actions partagées depuis de nombreuses années. Elles considèrent aujourd'hui nécessaire de progresser vers la mise en œuvre d'une politique commune, visant d'abord à mieux faire reconnaître par la société les valeurs qu'elles défendent, mais aussi, à développer ensemble de nouvelles actions au bénéfice de leurs membres ou ressortissants respectifs, et plus globalement des publics les plus fragiles qui ont besoin d'un soutien actif, comme ceux représentés par les associations caritatives.

Parce que l'ambition de ce groupement n'est ni de se sanctuariser, ni de se replier, ni de concurrencer les coordinations existantes, mais bien de mettre en synergie des identités et des activités originales, complémentaires et surtout mutuellement enrichissantes, ce pôle affinitaire pourra être élargi à de nouveaux partenaires à la double condition impérative :

1. de partager les valeurs des membres fondateurs telles qu'elles sont exposées au point suivant,
2. d'accepter un principe de mutualisation visant à plus d'efficacité au service de tous.

2. Les valeurs du groupement

1. Nous inscrivons résolument notre pôle dans **une démarche de transformation sociale**, et entendons avoir une démarche revendicative auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et du patronat pour que l'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs soit une de leurs priorités.

2. Nous appuyons notre démarche sur **l'engagement citoyen et le fonctionnement démocratique de nos organisations** qui font une place importante au militantisme sous toutes ses formes.

3. Nous revendiquons **l'intérêt primordial de la mixité sociale**. C'est en effet une des principales caractéristiques du tourisme social et associatif que de brasser des populations d'origines et de conditions sociales, culturelles ou économiques différentes qui, dans la vie quotidienne, n'auraient pas eu la chance de s'enrichir de leurs différences. Cette démarche fondatrice du tourisme social et associatif ne peut pleinement s'exprimer qu'en s'appuyant sur les valeurs de la laïcité.

4. Nous bannissons résolument dans nos séjours toute forme de ségrégation, toute forme d'élitisme et à fortiori toute forme de racisme et de discrimination. C'est dans ce cadre que nous entendons, par exemple, pleinement favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion dans nos séjours, des personnes en situation de handicap.

5. Nous défendons les principes de **l'économie sociale et solidaire** en renforçant le rôle d'acteur du développement économique territorial joué par nos établissements (en s'appuyant, par exemple, sur les approvisionnements en circuits courts par le recours à des fournisseurs et des prestataires locaux). En assurant la valorisation et la promotion de la culture dans toutes ses dimensions, notamment en établissant avec les populations locales une relation de proximité et de respect mutuel. En inscrivant notre action dans des approches respectueuses de l'environnement.

Nous entendons avoir une démarche de considération à l'égard des salariés de nos structures, dans l'esprit des conventions collectives régissant nos activités, en les associant au projet des entreprises qui constituent le pôle. Contrairement à la pratique historique de l'industrie touristique, nous considérons que nos salariés doivent d'abord mettre en œuvre le projet politique de nos organisations, et dans ce cadre offrir à nos résidents les meilleures conditions de déroulement de leur séjour, mais que cette démarche ne doit pas se faire au préjudice des conditions de travail de nos personnels.

Enfin, nous sommes déterminés à ce que nos entreprises de l'économie sociale et solidaire continuent d'être des acteurs majeurs du développement de l'emploi associatif. Parce qu'elles sont attachées à la transparence, les organisations membres du pôle informeront leurs résidents des valeurs qui les réunissent. Mais bien évidemment, nos valeurs sont principalement illustrées par le contenu de nos séjours tel qu'exposé ci-après.

3. Le contenu des séjours

Lors de l'instauration des congés payés, le gouvernement du Front populaire déclarait que les vacances constituaient un **"outil privilégié pour l'émancipation des travailleurs et leur famille"**.

Nous n'avons rien inventé de plus pertinent depuis lors !

Mais concourir à la promotion des individus requiert d'avoir des exigences en matière d'organisation des séjours afin de concilier la nécessaire détente avec la réflexion, la curiosité, la découverte et la prise de conscience !

C'est à partir de cette réalité que doit être aujourd'hui revisitée la notion de tourisme social. Car s'il est nécessaire de prendre en compte les bouleversements dus à la mondialisation et les attentes que nourrissent les formidables évolutions technologiques, nous sommes convaincus que notre projet doit, plus que jamais, contribuer activement au renforcement d'une citoyenneté active.





1. Mieux informer les publics : nous affirmons notre volonté d'informer pleinement nos résidents, tant sur les contenus de nos séjours (liste des prestations, type d'hébergement, présentation des prestations...), que sur les valeurs qui sous-tendent notre action, tant il nous semble aussi important d'exposer "ce que nous faisons" que d'exposer "qui nous sommes".

2. Mieux recruter et mieux former nos personnels : parce que nous nous battons pour le retour à une citoyenneté active, nous affichons notre volonté d'être encore plus explicites lors du recrutement des cadres en leur exposant toujours plus clairement nos valeurs et notre positionnement dans la société. Si nous n'exercerons jamais la moindre pression pour faire adhérer quiconque à un parti ou à un syndicat, nous avons néanmoins toute latitude pour indiquer aux cadres que nos mouvements sont clairement progressistes et, à ce titre, intransigeants en matière de laïcité et des principes fondateurs de la République. Cette démarche nécessite de leur offrir la possibilité de bénéficier de formations permettant la bonne compréhension des valeurs qui nous animent. Présenter clairement ce positionnement est de notre intérêt mais aussi celui de nos salariés.

3. Mieux animer : les centres et villages de vacances ne sauraient être des espaces clos, ni des lieux de séjours passifs et encore moins des lieux de reproduction de la société de divertissement et de sous-culture abêtissante qui ne se développe que trop dans le monde actuel. Notre démarche doit donc s'inspirer d'un maître mot : "**l'éclectisme**". Si notre souci primordial est de créer des "vacances joyeuses", cela n'est absolument pas incompatible avec le souci de sensibiliser nos résidents à la culture et à la citoyenneté active... Convivialité, découvertes, culture, respect, prise de conscience, vivre ensemble, sports sont à nos yeux les ingrédients fortement recommandés à nos équipes... Ce qui induit aussi une complémentarité dans les profils de recrutement de nos animateurs !

4. Aider chacun à s'ouvrir sur le monde : si les centres et villages de vacances doivent être des vecteurs importants pour permettre à chacun de découvrir un environnement national de proximité, nos séjours doivent aussi offrir à nos résidents la possibilité de découvrir d'autres cultures, d'autres manières de vivre et ainsi, de renforcer leur idée d'appartenance à la communauté des Hommes en participant à leur donner les clés nécessaires pour qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle de citoyens du monde et de militants de la paix et de l'amitié entre les peuples. Dans ce cadre, et parce qu'ils ont une mission essentielle, les séjours à l'étranger doivent être redynamisés, redimensionnés en leur donnant un contenu plus ambitieux dans l'objectif de renforcer les échanges.

En résumé, nous voulons porter une attention forte au contenu de nos séjours dont l'objectif sera d'amener les vacanciers «vers le haut», en leur offrant un espace vacances qui conjugue repos, détente, plaisir et découvertes éducatives.

4. Un nouveau modèle économique

Nous nous battons pour un droit aux vacances pour tous. Il implique que les séjours soient accessibles au plus grand nombre et nécessite une politique tarifaire adaptée et juste.

Cette politique ne peut se construire que sur une double exigence : la maîtrise du patrimoine par les opérateurs du tourisme social et associatif grâce à la reconnaissance et à l'accompagnement de l'Etat, des collectivités et institutions, et le développement d'une aide à la personne revisitée et reconstruite sur la base des outils existants (chèques vacances, CAF, ressources des CE...) mais en activant plus encore les leviers de la mutualisation et de la solidarité. Cette double exigence est à la fois une bataille revendicative et idéologique, mais surtout une nécessité vitale pour le progrès.

Dans les années de relative prospérité des comités d'entreprise, un modèle de contrat de régie lié à leurs propriétés en propre ou partagées a été mis en place. Les contraintes actuelles font que ce système est fortement fragilisé. Une réflexion est actuellement en cours pour trouver de nouvelles modalités qui puissent concilier les possibilités contributives des comités d'entreprise copropriétaires et la pérennisation des organismes gestionnaires.

Basée sur le respect mutuel et la prise en compte des impératifs de chacun, la création du pôle affinitaire devra permettre à ces deux modèles de continuer à s'appliquer concomitamment à tous les partenaires, dans une perspective de complémentarité et non de concurrence. Pour cela, il importe notamment de concilier la personnalité de chaque organisation membre avec la possibilité de mutualiser un certain nombre d'activités et ainsi de rationaliser nos gestions (démarche de diffusion, procédures de gestion, plateaux de réservation, formation des personnels...). Cette démarche permettra également de mieux prendre en compte les contraintes qui pèsent sur nos partenaires que sont les CE, COS, CASC, les associations, les collectivités territoriales, l'État mais aussi encore plus directement sur les bénéficiaires de nos actions.

Car, il ne faut pas se cacher qu'aujourd'hui et sans condamnation aucune, trop de prescripteurs (CE, COS, CASC, Associations...) qui pourtant partagent les valeurs progressistes et émancipatrices que nous portons, se tournent vers le tourisme marchand faute de lisibilité et quelques fois de crédibilité des acteurs du tourisme social et associatif.

5. Conclusion

Notre regroupement peut être, à moyen terme, une référence majeure du tourisme social et associatif dans notre pays. **L'origine des fondateurs en fait un outil singulier autant qu'une force revendicatrice dans le domaine des vacances.**

Ensemble, nous pourrions porter une parole partagée sur les sujets de fonds comme sur les revendications concrètes (par exemple sur la place essentielle que doivent continuer à jouer les transports collectifs, à l'exemple en son temps de la SNCF, acteur historique du droit aux vacances) au sein des lieux de débats et de concertations tels que l'UNAT, l'OITS ou les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire...

Ensemble, nous pourrions démontrer que l'impératif économique n'est pas incompatible avec un retour aux valeurs fondatrices du syndicalisme et des associations de l'éducation populaire... Ensemble, nous prouverons que la mise en commun des méthodes et des moyens est un impératif pour préserver un tourisme social de qualité.

À ceux qui veulent rejoindre le pôle, nous souhaitons, par avance, une cordiale bienvenue dès lors qu'ils partageront, sans équivoque, les principes et orientations, les impératifs économiques et citoyens exprimés ci-dessus.

À ceux qui, de bonne foi, craignent qu'une affirmation politique trop explicite puisse nous pénaliser, nous exprimons la conviction que si nous voulons reconquérir les partenariats naturels avec les comités d'entreprise et les collectivités notamment, ce n'est pas que par la qualité de notre literie mais aussi par la pertinence de notre projet social, sociétal et éducatif que nous y parviendrons !

Par notre engagement commun, nous affirmons travailler ensemble, riches de nos différences et expériences mutuelles, pour défendre haut et fort un autre choix de société.

Nous proposons que vive et se développe le droit aux vacances et aux loisirs pour tous, participant ainsi d'une démarche d'éducation populaire offrant à l'ensemble de nos concitoyens l'accès à toutes les formes de culture, vecteurs d'émancipation sociale.

C'est l'ensemble de ces défis, qu'en s'associant, nos quatre organisations ambitionnent de participer à relever.

Elles invitent maintenant d'autres organisations ou associations à les rejoindre pour partager cette ambition et ce combat.

Conditions Générales de vente

VACANCES LEO LAGRANGE

La présente brochure, le contenu du site vacancesleolagrange.com, le devis, la proposition et le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R. 211-4 du Code du Tourisme.

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Acteur du tourisme social, créée en 1977, VACANCES LEO LAGRANGE est une association de tourisme régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est Le Negresko, 4 rue Léon Paulet 13008 Marseille. Sa vocation est l'organisation de séjours dans les résidences et villages-vacances dont elle est gestionnaire ou partenaire. Elle est adhérente à la Fédération Léo Lagrange dont le siège social est situé au 150 rue des Poissonniers 75018 Paris. Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro n°IM075140006. Garantie financière : UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MAIF 79038 Niort Cedex 9. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation implicite des conditions générales de vente ci-après.

ARTICLE 2 : ADHESION

Les séjours organisés par Vacances Léo Lagrange sont réservés à ses adhérents. L'adhésion est annuelle, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle est acquittée au plus tard lors du versement des acomptes. Le coût de ladite adhésion pour une durée de 1 an est réparti comme suit :
- adhésion individuelle et famille de 1 à 14 personnes : 10€.
- adhésion groupe de 15 à 30 personnes : 30€/an, groupe > 30 personnes : 50€.
- adhésion partenaire : 50€.

ARTICLE 3 : TARIFS ET PRIX

Tous les prix figurant dans notre brochure ou sur le site internet sont exprimés en euros et sont donnés à titre purement indicatifs. Ils sont donnés toutes taxes comprises, seule la taxe de séjour n'est pas incluse et se règle sur le lieu de séjour. Les tarifs groupes sont applicables à partir de 15 personnes. 1 gratuité est offerte à partir de 20 personnes pour les séjours en villages vacances pension complète (excepté pour les établissements de Risoul et Ramatuelle) ainsi que pour l'Établissement Hôtelier du Domaine de Sainte Croix, 1 gratuité est offerte à partir de 25 personnes payantes pour les séjours en hébergement collectif. Aucune gratuité n'est applicable sur les établissements en location. Ces prix pourraient être revus en cas de conjoncture ou de dispositions réglementaires nouvelles. Aussi conformément à l'article L. 211-13 du Code du Tourisme, Vacances Léo Lagrange se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la confirmation d'inscription / facture signée entre le participant et Vacances Léo Lagrange sont définitifs et font référence pour tous problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

ARTICLE 4 : RESERVATION ET PAIEMENT

Toute inscription, pour être acceptée, doit être accompagnée du versement d'un acompte, correspondant à 30% du montant total de la facture. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de notre part, 30 jours avant le début du séjour. Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat de séjour. En cas de règlement par chèque, le libellé est à l'ordre de Vacances Léo Lagrange. Pour toute réservation effectuée moins d'un mois avant le début du séjour, le paiement total du séjour est exigé en une seule fois. Vacances Léo Lagrange se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de manquement à l'échéancier susvisé. Le non-respect des dispositions exposées ci-dessus pourra être considéré comme une annulation de la part du souscripteur qui encoure, de ce fait, des frais d'annulation selon les barèmes prévus à moins de 30 jours du départ. A plus de 30 jours, conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce modifié par la loi n°2008-776 du 04 août 2008 des pénalités de retard seront exigibles à un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal pour tout paiement effectué après la date d'échéance. Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement à payer en plus des pénalités de retard est fixé à 40 euros.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION

5.1. Du fait du participant

Toute modification d'effectif, de durée ou toute annulation doit être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, la date du cachet de la poste faisant foi en cas de contestation, immédiatement après la survenance de l'événement qui motive le désistement. L'annulation totale ou la modification partielle d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation - par personne pour les séjours avec restauration, par logement pour les séjours en location - selon les barèmes ci-après :
- de la date de réservation à 46 jours avant le début du séjour : 15% du montant du séjour
- entre 45 et 31 jours avant le début du séjour : 30% du montant du séjour
- entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : 60% du montant total
- entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : 80% du montant total
- moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100% du montant total
Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînant la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour. Le % s'applique sur le montant TTC du séjour hors adhésion, celle-ci n'étant pas remboursable en cas d'annulation du séjour. Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat de séjour. Ces conditions s'appliquent à l'ensemble des établissements gérés Vacances Léo Lagrange. Concernant les établissements de Risoul et Ramatuelle, les CGV de notre partenaire exploitant Sodistour Touristra s'appliquent.

5.2. Du fait de Vacances Léo Lagrange

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, Vacances Léo Lagrange peut être amenée à annuler un séjour. Si le client ne peut se reporter sur une autre date ou sur un autre séjour qui lui serait proposé, Vacances Léo Lagrange lui remboursera les sommes versées. Dans ce cas, le remboursement des sommes correspondantes versées, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, dégage Vacances Léo Lagrange de toutes responsabilités lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou par la sécurité des participants.

ARTICLE 6 : INTERRUPTION DE SEJOUR

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement du fait du participant entraînant la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour. Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat de séjour.

ARTICLE 7 : CESSIION DU CONTRAT

En cas de cession de votre contrat, vous devez nous informer par tous moyens permettant d'accuser réception, au plus tard 7 jours avant le début du séjour en nous indiquant les coordonnées des nouveaux bénéficiaires et en vous assurant qu'ils remplissent les mêmes conditions que vous pour effectuer le séjour. Le manquement à l'information de la cession du contrat tient lieu d'annulation de l'inscription du fait du participant et engage ce dernier au versement de frais d'annulation selon le barème précédemment déroulé.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, Entreprise régie par le Code des assurances, 79038 Niort cedex 9.

Responsabilité civile :

Chaque participant à nos séjours bénéficie d'une assurance responsabilité civile et rapatriement auprès de la MAIF. Le contrat couvre uniquement les activités pratiquées dans les équipements Vacances Léo Lagrange et/ou sous la responsabilité de l'association. Ces activités sont définies contractuellement. La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité que les participants aux séjours peuvent encourir en raison de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel.

Garantie annulation :

Vacances Léo Lagrange propose des assurances optionnelles (Annulation seule ou Multirisque) auprès de notre prestataire ASSURINCO dont le siège se situe à Toulouse. Ces assurances ne sont pas incluses dans nos forfaits. Pour bénéficier de ces assurances, il vous est possible de les contracter en supplément. Nous consulter pour un devis personnalisé.

ARTICLE 9 : VOLS ET PERTES

Vacances Léo Lagrange dégage toute responsabilité concernant le vol d'effets personnels sur les séjours, activités proposées par l'association ainsi que sur les établissements (incluant les parkings mis à disposition sur le site). Elle n'est pas responsable des objets perdus ou oubliés et ne se charge pas de leur recherche.

ARTICLE 10 : BAIGNADE

Lorsque les installations proposées sont situés à proximité d'un lieu de baignade hors surveillance (mer, fleuve, rivière, lac ou piscine), la baignade s'y effectue aux risques et périls des vacanciers. Vacances Léo Lagrange décline, alors, toute responsabilité concernant les conditions et conséquences d'une telle baignade.

Lorsque l'établissement bénéficie d'une piscine, Vacances Léo Lagrange décline toute responsabilité découlant des dommages et/ou préjudices, qu'ils soient personnels ou matériels, provoqués par une imprudence ou un manquement ou règlement intérieur.

ARTICLE 11 : VACANCIERS MINEURS

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents et/ou accompagnant pendant toute la durée de leur séjour. Les vacanciers de moins de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un parent ou par une autre personne adulte disposant de l'autorité parentale.

ARTICLE 12 : ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux, y compris les nouveaux animaux de compagnie (NAC), ne sont admis sur aucun de nos séjours. Animaux admis dans le village vacances de Montbrun-les-Bains, exceptés 1^{er} et 2^e catégorie, avec supplément.

ARTICLE 13 : REGLEMENT INTERIEUR

Afin de faciliter la vie de vos vacances, un règlement intérieur est affiché dans nos établissements. Toute participation à un séjour suppose votre prise de connaissance d'un tel règlement ainsi que son respect. Nous vous informons que l'ensemble de nos hébergements est «non-fumeur».

ARTICLE 14 : SANCTIONS

Tout contrevenant à ces conditions particulières de vente ou au règlement intérieur propre à chaque établissement, ou même toute personne qui, par son comportement, en vient à troubler le fonctionnement et l'ordre d'un établissement peut se retrouver sanctionné. La sanction pourra se matérialiser par le remboursement pécuniaire dans le cadre de dommages et/ou dégâts matériels, ou bien par une expulsion de contrevenant dans le cadre de comportements aggravés et/ou répétés. Au delà de ces sanctions internes, les infractions seront poursuivies conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 15 : RECLAMATIONS

Toutes observations ou tous manquements relatifs au séjour doivent immédiatement être signalés à la réception du lieu de séjour ou auprès du Directeur du centre de vacances afin qu'une solution puisse être apportée sur place au problème posé.

En l'absence d'arrangement, toute réclamation relative à un séjour doit être adressée le plus tôt possible et dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à Vacances Léo Lagrange - Le Negresko - 4 rue Léon Paulet - 13008 Marseille (accompagné des éventuelles pièces justificatives).

ARTICLE 16 : ACCEPTATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions d'inscription. Par ailleurs, la vente est conclue conformément au Code du tourisme, dont les articles R. 211-3 à R. 211-11 sont reproduits au catalogue ou sur le site, que le souscripteur reconnaît avoir pu consulter avant de signer le contrat. Les présentes conditions d'inscription peuvent à tout moment être modifiées et/ou complétées par Vacances Léo Lagrange.

ARTICLE 17 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations communiquées par le participant permettent à Vacances Léo Lagrange ainsi qu'à ses partenaires, de traiter et d'exécuter ses commandes. Les données personnelles de chaque participant restent strictement confidentielles et ne pourront en aucun cas être vendues, cédées ou louées à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « Loi Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez l'exercer en adressant un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à Vacances Léo Lagrange - Le Negresko - 4 rue Léon Paulet - 13008 Marseille .

DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Les présentes conditions générales de vente peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par Vacances Léo Lagrange. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente sera mise en ligne par Vacances Léo Lagrange. Dès sa mise en ligne, la nouvelle version s'appliquera automatiquement pour tous les clients.

Conformément à l'article R. 211-12 du Code du tourisme, les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 du même code, sont reproduites ci-après :

Article R. 211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R. 211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R. 211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil
- 3° Les prestations de restauration proposées
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R. 211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R. 211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil
- 5° Les prestations de restauration proposées
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle

de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8.

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R. 211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R. 211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R. 211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R. 211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité ou moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

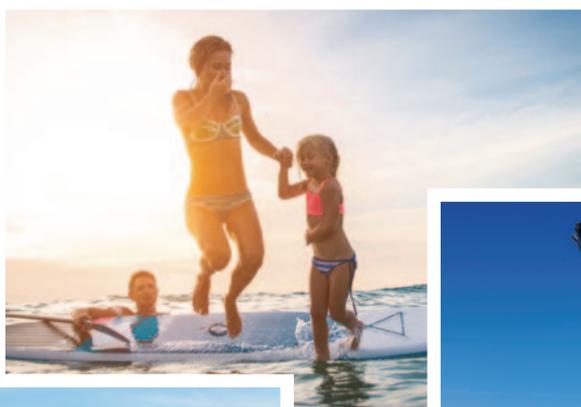
Article R. 211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix,

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



Vacances Léo Lagrange

Le Negresko - 4 rue Léon Paulet - 13008 MARSEILLE

Tél. 04 91 14 22 61

contact@vacancesleolagrance.com

